



Front d'action
populaire en
réaménagement
urbain

LE FRAPRU

frappe encore

N° 100
Automne
2003

Le FRAPRU a vingt-cinq ans

Une histoire qui se poursuit



Sommaire

[Se souvenir pour continuer](#)

[Le FRAPRU frappa, frappe et frappera encore](#)

L'album photo :

[Page 1](#)

[Page 2](#)

[Page 3](#)

[Page 4](#)

Avant 1960

[Une lutte qui a des racines :
Bien avant que le FRAPRU ne
voie le jour...](#)

1960-1978

[Dans le tumulte des années 60
et 70](#)

1978-1985

[Du réaménagement urbain au
logement social : Né d'un
colloque](#)

[L'amorce d'une lutte](#)

1986-1990

[Une véritable opposition
populaire : Forcer le débat
public](#)

[Meilleur en défense](#)

[Overdale : de 1988 à 2001](#)

1991-1994

[La défaite : le massacre à la
scie des conservateurs](#)

[Bleu ou rouge : cherchez la
différence](#)

1994-2000

[Partir de zéro pour arriver
à un grand chantier : Le
PQ dans la mire](#)

[Malgré la lutte au déficit](#)

[Pas de répit possible](#)

[« Une urgence nationale »](#)

2001-2003

[La crise sur le sundae : Un
1^{er} juillet comme les autres](#)

[Ça débloque](#)

[Charest emménage](#)

[Non, c'est pas fini !](#)

Le FRAPRU est un regroupement national pour le droit au logement composé de plus de 80 groupes actifs dans différentes régions du Québec.

Le FRAPRU frappe encore est publié quatre fois par année. Toute reproduction est fortement encouragée, à condition que la source soit mentionnée.

Abonnement à la version imprimée : 15 \$ can. par an, par exemplaire.

FRAPRU

1215, rue de la Visitation, local 104

Montréal (Québec) H2L 3B5

Téléphone : (514) 522-1010

Télécopieur : (514) 527-3403

Courriel : frapru@cam.org



Pour retourner à la page d'accueil, [cliquez ici](#) ou sur le logo du FRAPRU au haut de la page.



Se souvenir pour continuer



Manifestation dans les rues de Québec, en 1988. Au premier plan, Isidore Ostiguy, figure historique des luttes sur le logement en Outaouais (photo : Claire DaSylva).

Le FRAPRU a vingt-cinq ans. Il publie aussi le centième numéro de son bulletin paru pour la première fois en 1985, sous le nom provisoire – en attendant un meilleur qui n'est jamais venu – *Le FRAPRU frappe encore !*

Vingt-cinq ans, ça se fête, ça se rappelle aussi... Pourquoi ? Pour se souvenir tout simplement. Se souvenir, mais aussi apprendre des bons comme des mauvais coups, des victoires comme des défaites. Se souvenir des choix que nous avons faits, comme de ceux qui ont été faits par d'autres sur les collines parlementaires ou dans les hôtels de ville, et que nous avons rarement partagés. Se souvenir surtout pour continuer, car la lutte pour le droit au logement est loin d'être terminée, alors que celle pour la survie des quartiers populaires autour de laquelle le FRAPRU a vu le jour en 1978, se poursuit rue par rue, bloc par bloc, logement social par logement

social.

Vingt-cinq ans, ce n'est pas facile à raconter en vingt-quatre pages. Nous avons cherché à aller à l'essentiel, ce qui a entraîné des choix difficiles : ne pas raconter les personnes – et elles ont été nombreuses – qui ont marqué l'histoire du FRAPRU ; passer sous silence certaines batailles, nationales comme locales, certains débats, certaines collaborations ; laisser de côté les anecdotes, la petite histoire... Beaucoup de cela mériterait aussi d'être écrit. Ça se fera peut-être un jour. En attendant, bonne lecture et surtout bonne lutte.



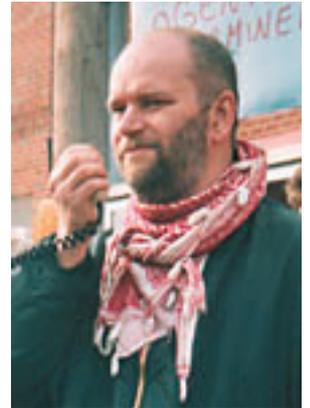
[Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)



Le FRAPRU frappa, frappe et frappera encore

François Giguère, président du FRAPRU

Au cours de ses 25 ans d'histoire, le FRAPRU a survécu aux Libéraux de Trudeau, aux conservateurs de Mulroney puis de nouveau aux libéraux du tandem Chrétien-Martin. Il a également tenu la dragée haute aux péquistes de Lévesque, aux libéraux provinciaux de Bourassa et associés, de même qu'au gouvernement du Parti Québécois de Parizeau-Bouchard-Landry. Aujourd'hui, le FRAPRU est d'attaque pour affronter les libéraux de Martin et de Charest.



Pourquoi donc le FRAPRU doit-il ainsi toujours être au front ? Serait-ce que, malgré 25 ans de mobilisation populaire, les gouvernements fédéral, provincial et municipaux n'ont pas répondu de façon appropriée aux demandes des mal-logéEs. Pourtant ces actions n'ont pas été faites en vain. Des milliers de logements sociaux ont été construits au Québec, suite aux pressions exercées par des locataires en colère lors de campagnes orchestrées par le FRAPRU.

Ce sont ces locataires qui sont au coeur de la vie du FRAPRU. En effet, on pourrait compter par dizaines de milliers les heures et les jours donnés par les militantes et les militants de groupes membres du FRAPRU. On pourrait aussi compter par centaines les actions qui ont été menées pour contraindre les gouvernements à chasser le naturel et à se préoccuper des mal-logéEs.

Encore maintenant, les conditions économiques des locataires et le manque de logements sociaux nous indiquent que 25 ans de luttes, toutes glorieuses soient elles, n'auront été que le prélude d'un combat. Un combat de longue haleine qui mérite d'être mené et qui le sera.

Longue vie au FRAPRU !



Le FRAPRU a 25 ans L'album photo



Des porte-parole du FRAPRU annoncent la campagne Des quartiers où nous pourrons rester, en conférence de presse, en septembre 1980. De gauche à droite, Robert Potvin, Jacynthe Blier et Ross Peterson (photo : Jean-Guy Laguë).



Le Théâtre Parminou à l'oeuvre lors du Colloque pour la survie des quartiers populaires, en 1996 (photo : Ross Peterson).



« Mon logement n'est pas à vendre ». Campagne contre la conversion de logements en condominiums, dans les années 80 (photo : Robert Fréchette).



Robert Pilon, alors permanent du FRAPRU, lance le premier Dossier noir le logement et la pauvreté, en face d'un projet de condominiums, en 1987. Robert Pilon est maintenant coordonnateur de la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (photo : Ross Peterson).



Le camp des mal-logés bâti sur la rivière Outaouais, au moment du budget de 1992 (photo : Bill Clennett).



Manifestation dans les rues de Montréal en mars 1990, pour s'opposer aux hausses de loyer en HLM (photo : Pierre Gaudreau).





Le FRAPRU a 25 ans L'album photo



Jacqueline Saint-Urbain, qui est de toutes les manifestations, participe à un déménagement symbolique devant la permanence du Parti conservateur, à Ottawa, durant les élections fédérales de 1993 (photo : Fred Sherwin).



Lucie Poirier, de la permanence du FRAPRU, entonne le « Ô Canada des mal-logéEs » sur la Colline parlementaire, à Ottawa, lors de la Marche des femmes de l'an 2000 (photo : François Roy).



Une partie des personnes qui ont participé au bidonville de la fin novembre 1994, devant l'Assemblée nationale du Québec (photo : Robert Pilon).



Des personnes prêtes à tout pour ne pas se retrouver sur la paille... y compris manifester dans la tempête, à Québec, en novembre 2001 (photo : Benoit Aquin).

[Page suivante](#) || [Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)





Le FRAPRU a 25 ans L'album photo



Des membres du FRAPRU, après que le président de la Commission des Droits de la personne et des droits de la jeunesse, Pierre Marois, ait remis le Prix Droits et libertés 2002 à François Saillant (photo : Paul Labelle).



Amorcé durant la semaine nationale d'occupations de terrains et de bâtiments coordonnée par le FRAPRU, le squat du 920, de la Chevrotière, a duré durant plus de quatre mois (photo : François Roy).



Une scène qui risque de se reproduire. Vive discussion entre Paul Martin, alors ministre des Finances, et François Saillant, coordonnateur du FRAPRU, après le budget de 2000 (photo : Claude Majeau).



La chanteuse et comédienne Sylvie Tremblay, lors du 20^e anniversaire du FRAPRU, en 1998. À la fin des années 70, Sylvie Tremblay a été impliquée dans une lutte importante de locataires à Québec, celle des Blocs verts, dans le quartier Saint-Sauveur (Photo : Jean-François Majeau).



Le FRAPRU a 25 ans L'album photo



Pierre Gaudreau a été permanent au FRAPRU, de 1986 à 2000. Il est maintenant coordonnateur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (photo : Amélie Binette).



Pelletée de terre symbolique sur le terrain de Faubourg-Québec, dans le quartier Centre-Sud, à Montréal, lors de la semaine nationale d'actions de 2002 (photo : Éric Michaud).



Loge m'entraide Saguenay, créé en 1998, avec l'aide du FRAPRU, est assurément un des groupes parmi les plus visibles et les plus dynamiques.



Tintamarre contre la saisie des chèques d'aide sociale, en 1998 (photo : Christian Guay).



Une manifestation du Comité BAILS Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal, réserve symboliquement un immeuble pour en faire du logement social (photo : Marc Lemyre).



En 1999, le FRAPRU a organisé un Salon des mal-logéEs, parallèle à celui du Congrès de l'Union des municipalités du Québec (photo : Normand Blouin).



Quelques dates...

18 décembre 1945. Création de la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL), chargée des activités du gouvernement fédéral dans le domaine de l'habitation. Ottawa avait cependant commencé à y intervenir dix ans plus tôt.

30 mars 1951. Création de la Régie des loyers par le gouvernement de Maurice Duplessis, suite au retrait du fédéral de ce domaine qu'il avait pris en charge durant la deuxième guerre mondiale. En 1943, Ottawa avait imposé un gel des loyers, mais aussi des salaires, dans plusieurs

Une lutte qui a des racines

Bien avant que le FRAPRU ne voie le jour...

Les problèmes de logement ne datent pas d'hier au Québec...

Les luttes pour s'y attaquer non plus.

Dans *La Presse* du 10 décembre 1888, on peut lire les lignes suivantes : « Une assemblée de l'Association pour la protection des locataires a eu lieu à la Pointe Saint-Charles. Dans une déclaration de principes faite à cette assemblée, la ligue déclare que son but est de faire abolir les taxes sur les maisons évaluées à moins de 2000 \$, la substitution d'une taxe foncière à la taxe d'eau ; le suffrage universel ; la suppression des baux et le pouvoir pour l'inspecteur des bâtiments de faire faire des réparations au nom des propriétaires. »



Éviction d'une famille en 1947. Elle sera temporairement relogée dans un hôpital militaire de la Rive-Sud squatté par la Ligue des vétérans sans logis.

La Presse du 6 juillet 1889 décrit les conditions de logement qui justifiaient de telles demandes parfois surprenantes, parfois encore

villes comme
Montréal.

27 septembre

1967. Ouverture de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Construction par la suite des premiers HLM au Québec, à l'exception des Habitations Jeanne-Mance, à Montréal, dont la construction avait débuté en 1958.

1973. Le gouvernement fédéral modifie sa Loi nationale sur l'habitation afin de favoriser le développement de logements coopératifs et sans but lucratif, mais aussi d'introduire de nouveaux programmes de rénovation urbaine.

1977. Le gouvernement québécois crée son propre programme d'aide au logement coopératif, complémentaire à celui du fédéral. Il amorce aussi le financement d'un nouveau type d'organisation, les groupes de ressources techniques (GRT) qui sont chargés

d'actualité : « Pour se loger d'après ses moyens, le travailleur est obligé d'occuper un logement qui est loin d'offrir le confort et de répondre aux exigences de l'hygiène (...) Il n'est pas rare de trouver à Montréal des petites maisons où se logent 3 ou 4 familles. Il y a dans le fond des cours des logements privés d'air qui comptent des locataires par vingtaine. Ce sont des nids de contagion ».

D'autres associations de locataires font par la suite leur apparition à Montréal. En 1913, les journaux mentionnent l'existence d'une Ligue de protection des locataires à Montréal. En 1918, c'est de la Ligue des locataires dont il est question. Peut-être s'agit-il de la même... Quoi qu'il en soit, en 1920 et 1921, elle sera appelée à siéger sur une commission chargée de réviser la Charte de la Ville de Montréal, aux côtés de... la Ligue des propriétaires de Montréal (qui, elle, existe encore aujourd'hui !).

Une radicalisation

Durant la Grande crise, au début des années 1930, différents organismes, souvent proches du Parti communiste du Canada, s'opposent fortement aux évictions des sans-travail incapables de payer leur loyer. En revanche, les associations de propriétaires réclament haut et fort leur dû. À Montréal, la Ligue des propriétaires évalue leur manque à gagner à 1,25 millions \$ et réclame l'intervention des autorités politiques. Prenant la parole devant les membres de la Ligue, le maire Camillien Houde propose la création... d'une loterie^[1].

Une grave pénurie de logements frappe le Canada dans les années quarante. Le 29 avril 1944, le journal *Le Bloc*, publié par un autre parti politique, le Bloc populaire, y va d'une description qui aurait presque pu être écrite le 1^{er} juillet 2003 : « Dans Montréal, le nombre de familles sans logement dépasse le millier présentement. Dans Québec, au-delà de 600 ménages ne savent où aller et une bonne douzaine de familles de la haute-ville devront chercher refuge dans le sous-sol de l'église^[2] ».

La fin de la deuxième guerre mondiale vient aggraver la situation. Des groupes, comme l'Association des locataires de Montréal, réclament des mesures d'urgence dont le maintien du contrôle fédéral des loyers et la construction de HLM^[3].

Henri Gagnon, organisateur provincial du Parti ouvrier progressiste (ancien Parti communiste), va plus loin en animant

une Ligue des vétérans sans logis qui fait à plusieurs reprises la manchette des journaux. D'octobre 1946 à août 1947, 80 familles squattent des immeubles vacants (anciennes maisons de jeu, baraque et hôpital militaires, édifices à logements) à Montréal, à Longueuil et sur l'Île Sainte-Hélène. La Ligue des vétérans sans logis porte deux grandes demandes : « 1. mettre immédiatement à la disposition des anciens combattants tous les locaux capables d'abriter les familles sans logement ; 2. passer à l'application immédiate d'un plan de construction de logements à prix modique, afin qu'il soit possible à chacun de se loger^[4] ».

Notes

1. *Le Devoir*, 21 avril 1934, p. 3. [Retour au texte](#)
2. *Le Bloc*, 29 avril 1944, p. 1. [Retour au texte](#)
3. CSN, *Nos conditions de logement, les transformer par notre action syndicale, Dossier 2, Les locataires*, 1980, p. 11. [Retour au texte](#)
4. Marc Choko, *Crises du logement à Montréal (1860-1939)*, Editions Albert Saint-Martin, 1980, p. 167. [Retour au texte](#)

[Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)





Dans le tumulte des années 60 et 70

La naissance du mouvement actuel pour le droit au logement remonte quant à lui au début des années soixante, avec l'apparition des premiers comités de citoyens^[1].

C'est au Conseil des oeuvres de Montréal qu'il revient d'avoir créé les premiers comités, à partir de 1963, dans les quartiers du Sud-Ouest de la ville. Le mouvement s'étendra quelques années plus tard à d'autres quartiers comme Centre-Sud, Hochelaga-Maisonneuve et le Mile-End.

Des comités voient aussi le jour ailleurs en province. À Québec, le Comité de citoyens de l'Aire 10 (quartier Saint-Roch) est créé en 1966, celui du quartier Saint-Sauveur en 1969. À Trois-Rivières, la construction d'une autoroute provoque la création d'un premier comité dès 1966. En Outaouais, l'Association générale de l'Île de Hull est formée en 1968.



Manifestation dans le quartier Saint-Jean-Baptiste de Québec, à la fin des années soixante-dix. Le Mouvement Saint-Gabriel, devenu depuis le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, est un des groupes fondateurs du FRAPRU.

La rénovation bulldozer

Les préoccupations des comités de citoyens sont souvent très

larges, allant du logement à la demande d'équipements collectifs, comme des écoles ou des terrains de jeu.

La résistance aux opérations de rénovation urbaine se retrouve toutefois au centre des préoccupations. Le Québec se transforme en effet profondément pour entrer dans l'ère du capitalisme moderne. Le processus d'urbanisation amorcé au cours des décennies antérieures prend de l'ampleur. Les centres-villes se développent à un rythme accéléré, avec l'expansion des fonctions gouvernementales, la construction de grands projets immobiliers et la multiplication d'autoroutes et de boulevards urbains. Les programmes gouvernementaux de rénovation urbaine, planifiés par le gouvernement fédéral, alimentent le phénomène et la spéculation qui l'entoure, en subventionnant les villes pour qu'elles achètent et démolissent des logements.

Des dizaines de milliers de logements ouvriers disparaissent ainsi sous le pic des démolisseurs. De 1968 à août 1975, 1423 logements sont démolis à Québec. À Montréal, 27 859 logements disparaissent de 1957 à 1974. À Hull, 1531 logements tombent sous le pic des démolisseurs[2].

Au départ, les comités de citoyens, axés sur l'animation sociale, ne s'opposent pas directement à la rénovation urbaine. Ils privilégient plutôt le dialogue avec les autorités municipales. Le désenchantement qui s'en suit les convainc toutefois de se politiser et de se radicaliser. Le 19 mai 1968, 200 personnes de différentes villes se réunissent à Montréal. À la fin de la rencontre, elles adoptent une résolution affirmant : « Nous sentons qu'il est temps de changer le système gouvernemental qu'on a... Nous avons tous les mêmes grands problèmes ; nous devons sortir de l'isolement et de l'esprit de clocher ; les gouvernements doivent devenir nos gouvernements : nous n'avons plus le choix, il nous faut passer à l'action politique[3] ».

La réapparition d'associations de locataires

Au début des années soixante-dix, le mouvement populaire s'étend et se diversifie. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle génération d'associations de locataires fait son apparition. Le Groupement des locataires du Québec métropolitain (aujourd'hui Bureau



Démolition des maisons de la rue Saint-Norbert, à Montréal (photo : Marc Lamothe).

d'animation et d'information logement) naît en 1970. Un an plus tard, un programme fédéral de création d'emplois permet la mise sur pied d'une Association des locataires du Montréal métropolitain. Elle est présente dans une vingtaine de quartiers, grâce à l'engagement de 108 travailleurs et travailleuses ! Elle disparaîtra rapidement sans laisser de traces, tout comme son pendant provincial, la Fédération des associations de locataires du Québec (FALQ), née le 4 juin 1972.

D'autres associations de locataires, plus modestes mais aussi plus durables, prennent graduellement la relève dans plusieurs quartiers de Montréal et dans d'autres villes comme Hull et Longueuil. Certains groupes choisissent le nom de comités logement pour indiquer leur intention d'intervenir sur les différents aspects de la question de l'habitation et de ne pas s'en tenir au seul service aux locataires. Ailleurs au Québec, des comités de citoyens et de citoyennes (formule presque disparue à Montréal) continuent à voir le jour.

Des luttes acharnées...

Les années soixante-dix donneront lieu à d'importantes luttes collectives. À Montréal, par exemple, la décision de la Ville de démolir 49 logements de la rue Saint-Norbert, pour en faire une cour de voirie, rencontre une opposition farouche en 1975. Après plusieurs conférences de presse et manifestations, des locataires et leurs supporteurs occupent les bâtiments durant un mois.

Dans certains cas, les luttes s'appuient sur un nouvel outil, la création de coopératives d'habitation. Dans le quartier Milton Park, à Montréal, une bataille de plus de dix ans, amorcée en 1968 contre le géant immobilier Concordia Estates, permet de sauver une soixantaine de bâtisses, comprenant 616 logements. Ils seront transformés en coopératives d'habitation. Dans le quartier Saint-Jean-Baptiste de Québec, un projet de coop permet, après trois ans de luttes menées de 1975 à 1978, de sauver de la démolition 17 maisons de la rue Saint-Gabriel, comprenant 60 logements.

... mais fragmentées

Le mouvement de lutte pour le droit au logement demeure cependant fragmenté. Certaines tentatives de regroupement, comme le Front commun des associations de locataires du Montréal métropolitain, apparut vers la moitié des années soixante-dix, font long feu. Elles se butent entre autres, aux divisions idéologiques qui traversent cette époque marquée par la prise du pouvoir par le Parti québécois, la montée de partis politiques municipaux proches du mouvement populaire et l'omniprésence de groupes marxistes-léninistes alors en pleine expansion.

Notes

1. Le terme n'est alors utilisé qu'au masculin. La féminisation viendra bien après, résultat parmi d'autres des luttes menées par les femmes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des organisations populaires. [Retour au texte](#)
2. *Habiter au Québec*. Rapport du groupe de travail sur l'habitation, janvier 1976, p. 33. Il s'agit d'estimations très conservatrices. Par exemple, plusieurs sources parlent de 30 000 démolitions à Montréal. [Retour au texte](#)
3. Pierre Hamel, *Logement et luttes urbaines à Montréal (1963-1976)*, *Cahier de recherche*, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, 1983, p. 132. [Retour au texte](#)

[Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)



Quelques dates...

1979. Lutte des Blocs verts dans le quartier Saint-Sauveur de Québec. Plusieurs manifestations dénoncent les pratiques du propriétaire qui profite des subventions à la rénovation pour hausser les loyers et évincer les 44 ménages qui habitent ces logements de la rue Saint-Vallier.

25 mars 1980. Le budget du ministre québécois des Finances, Jacques Parizeau, annonce une réduction du rythme de construction de HLM, ainsi que la création d'une allocation-logement baptisée Logirente.

Octobre 1980. Entrée en vigueur de la Loi 107 sur la

Du réaménagement urbain au logement social – 1978-1985

Né d'un colloque

Les 20, 21 et 22 octobre 1978, 240 membres de groupes, provenant de 16 municipalités au Québec, se retrouvent dans un hôtel de l'Ouest de Montréal.

À la fin de trois intenses journées de colloque, les groupes votent à la quasi-unanimité pour la mise sur pied d'une « organisation commune autour de l'aménagement urbain, dont le caractère sera principalement revendicatif, appuyé par des services et visant à établir le rapport de forces qui obligera l'État à adopter des mesures qui profiteront à chacun de nos quartiers ». « Cette organisation devra rejoindre tous les regroupements de citoyens préoccupés par la question du logement et de l'aménagement urbain^[1] ». Le FRAPRU vient de naître. Il n'adoptera toutefois ce nom que huit mois plus tard, se contentant pour l'instant de celui de Regroupement autour du Colloque PAQ.



Manifeste adopté au Colloque de 1978.

Mais pourquoi un colloque et pourquoi mettre sur pied une organisation aux appellations aussi étranges ?

Améliorer les quartiers. Vraiment ?

Pour le comprendre, il faut remonter en 1973, au moment où le

Régie du logement, loi qui, pour l'essentiel, est toujours la même.

26 septembre 1981. Le FRAPRU organise sa plus importante fête populaire, *Les Baux Bail Bail*. Plus de 1000 personnes y participent.

4 décembre 1981. À l'invitation de plusieurs groupes dont le FRAPRU, 2000 personnes manifestent contre les coupures dans les programmes sociaux au Congrès du Parti québécois, à Montréal.

Janvier 1982. Le gouvernement péquiste promulgue un décret augmentant de façon importante les loyers en HLM.

Printemps 1983. Le FRAPRU et le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec réclament un moratoire d'un an sur les augmentations de loyer. Ils se rapprochent au point d'organiser une fête commune et de discuter de fusion.

gouvernement fédéral modifie sa Loi nationale sur l'habitation. La transformation des centres-villes est alors avancée, les bulldozers ont fait le gros de leur travail de destruction, la disponibilité de terrains est assurée pour des développements futurs. Le fédéral décide donc de faire le ménage dans ses programmes de rénovation urbaine pour en lancer de nouveaux, davantage axés sur la conservation et l'amélioration des logements et des quartiers.

Il crée alors le Programme d'amélioration de quartier (PAQ). En vertu de ce programme fédéral-provincial, les villes peuvent elles-mêmes désigner des zones dans lesquelles elles choisissent prioritairement d'intervenir pour parfaire les équipements socio-récréatifs, les infrastructures municipales et la qualité de l'habitation. Le PAQ prévoit la participation des citoyens et des citoyennes. Le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) finance, quant à lui, les travaux de rénovation des logements dans les zones désignées.

Tout cela est beau sur papier. La réalité s'avère bien différente dans la plupart des 40 villes touchées au Québec. Les municipalités ont beau consulter la population, elles ne l'écoutent à peu près pas. Les rénovations domiciliaires, elles, chassent carrément les locataires en place. Une enquête, publiée en 1976 par la Clinique d'aménagement de l'Université de Montréal^[2], démontre que, dans les quartiers périphériques de Montréal, la rénovation s'est soldée par des hausses de loyer moyennes de près de 100 % et par le déménagement de 75 % des locataires.

Briser l'isolement

En novembre 1977, un groupe de Montréal, les Habitations communautaires du Centre-Sud, dont le quartier est directement affecté par un PAQ, lance l'initiative d'un large colloque réunissant les groupes aux prises avec ce programme partout à travers le Québec.

Pendant près d'un an, des groupes de plusieurs régions s'impliquent dans une exigeante démarche d'échanges et de débats comprenant des rencontres mensuelles et des ateliers de travail. Le besoin d'une organisation nationale permettant de se doter de stratégies communes sur les enjeux du logement et du réaménagement urbain est très clairement identifié. Le colloque d'octobre 1978 lui permettra de devenir réalité.

Une déclaration lue en conférence de presse, après le colloque, explique la volonté de regroupement : « Victimes de politiques permettant les démolitions inutiles, les augmentations du coût de loyer vertigineuses, et provoquant la pénurie de logements à bas loyer, les citoyens des quartiers populaires s'organisent et se regroupent. Ils ne se laissent plus

Juillet 1983. La pénurie de logements locatifs qui frappe l'Outaouais oblige le comité Logemen'occupe nouvellement fondé à organiser le camping d'une dizaine de familles sans logis sur un terrain vacant de Hull. Elles y demeureront trois semaines avant d'occuper des écoles jusqu'à la mi-septembre.



berner et entendent exercer un véritable contrôle sur les conditions de vie et l'aménagement de leur quartier. ».

Notes

1. *Manifeste tel qu'adopté au Colloque populaire sur les PAQ*, 20, 21 et 22 octobre 1978, p. 31. [Retour au texte](#)
2. Clinique d'aménagement, Université de Montréal, *Restauration : Dossier-Clinique*, Montréal, décembre 1976. [Retour au texte](#)

[Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)



L'amorce d'une lutte

Au sortir du Colloque, le contexte a changé. Le Programme d'amélioration de quartier a pris fin. Né autour de cette problématique, le FRAPRU doit s'ajuster.



La pièce de théâtre Des quartiers où nous pourrons rester (photo : Louise Michaud).

Plusieurs groupes désertent aussi ses rangs, de sorte que le nouveau regroupement n'en compte rapidement que sept, dont quatre de Québec, un de Sherbrooke, un de Verdun et un de Montréal. Il est également pressé de se situer face aux demandes et à l'analyse d'un autre organisme créé auparavant, le Regroupement pour le gel des loyers^[1].

Le FRAPRU sent le besoin de préciser, d'enraciner et de diffuser largement les points de vue adoptés au Colloque. En mars 1980, il adopte un cahier de revendications intitulé *Des quartiers où nous pourrons rester* qui s'articule autour de trois grandes préoccupations : le maintien de la population résidante dans les quartiers populaires, la préservation du stock de logements à bas loyer et des rénovations aux conditions des résidentes et des résidents.

Ces préoccupations sont reprises lors d'une vaste campagne de sensibilisation organisée à l'automne 1980. Une pièce de la troupe de théâtre *À l'Ouvrage !* est vue par 2300 personnes à Montréal, Québec, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Verdun, Joliette, Longueuil et Chicoutimi. Un journal de quatre pages est publié en 70 000 exemplaires. Le tout se termine par une fête de solidarité qui réunit 800 personnes à Montréal.

Priorité au logement social

Fort de ce succès, le FRAPRU se consacre au débat sur sa priorité de lutte pour les années à venir. Trois options sont sur la table : les hausses de loyer, les nouveaux programmes de rénovation et le logement social. Le premier congrès du FRAPRU, tenu à Québec, le 23 mai 1981, tranche en faveur de cette dernière option, y voyant la meilleure façon de protéger les quartiers populaires, en permettant le maintien en place de la population résidante, à des loyers qu'elle peut payer et à des conditions qui sont les siennes.

Il était par ailleurs clair, dès le Colloque de 1978, que cela ne pouvait passer par le marché privé : « Nous ne pouvons nous cacher que la situation du logement est étroitement liée à la situation concrète du système économique dans lequel nous vivons, à savoir que le logement est une marchandise et un produit de consommation soumis aux lois du marché^[2] ».

La conjoncture interpelle aussi le FRAPRU. Les gouvernements commencent en effet à remettre en question leur rôle dans le logement social, surtout dans les HLM.

Une lutte qui démarre au plan local

C'est au niveau local que la lutte pour le logement social prend d'abord forme. La plupart des groupes qui la mènent sont ou deviendront membres du FRAPRU. Il voit son membership augmenter pour atteindre 20 groupes en 1985, dont dix très actifs à Montréal, Québec, Drummondville, Joliette, Hull et Laval.

La bataille la plus marquante est assurément celle orchestrée à partir de 1981 par le Comité logement Rosemont en faveur de la réalisation d'une majorité de logements sociaux sur le terrain des anciennes usines Angus, dans l'Est de Montréal. La lutte dure près d'une décennie, avec le résultat que près de 40 % des logements

situés à l'est du boulevard Saint-Michel sont des logements sociaux.

Dans un autre quartier de Montréal, Pointe Saint-Charles, les groupes populaires se rallient, en 1983, autour d'une ambitieuse demande : la réalisation de 500 logements coopératifs, objectif qui sera atteint quelques années plus tard, mais non sans une mobilisation de tous les instants des membres du Projet Saint-Charles.

À Verdun, une lutte du Comité d'action des citoyens aboutit à la construction d'une centaine d'unités de coops d'habitation sur le terrain de l'ancienne usine DIL.

Des comités de requérants et de requérantes de HLM sont également mis sur pied dans plusieurs coins du Québec.

Ça bouge au national

Au plan national, c'est à partir de 1984 que les événements se précipitent.

Le gouvernement péquiste dit vouloir doter le Québec d'une politique d'habitation. Le FRAPRU prend les devants en mai en présentant sa propre *Politique globale d'accès au logement* dans laquelle il radicalise son discours, en affirmant clairement que « le droit individuel et collectif au logement doit primer sur le droit de propriété^[3] ». Il est fin prêt en novembre quand le gouvernement publie un Livre vert sur l'habitation, *Se loger au Québec*, suivi d'une tournée de consultations. Insatisfait des propositions péquistes, le FRAPRU se mobilise massivement. À Montréal, la mobilisation est si importante que les audiences sont annulées... faute de places. Le Livre vert reste toutefois lettre morte, en raison de la défaite électorale du PQ aux élections de 1985.

À Ottawa, le nouveau gouvernement conservateur de Brian Mulroney procède, quant à lui, à une révision tous azimuts des programmes sociaux et propose un « examen radical de la politique du logement ». Voulant accroître son rapport de forces face à ce danger, le FRAPRU organise, les 18 et 19 mai 1985, à Québec, un Colloque sur l'avenir du logement social durant lequel il propose la formation d'un large Front commun. Ce dernier se met effectivement en place et fait quelques interventions publiques à l'automne, sous le thème « 50 000 logements pour nous autres »,

mais c'est trop peu, trop tard.

Le 12 décembre 1985, Ottawa adopte une nouvelle *Orientation nationale de la politique du logement* et signe, quelques mois plus tard, une nouvelle entente sur cette base avec le Québec. Le tournant est majeur. Le développement du logement social est condamné à ralentir, se soldant par la perte de 1000 unités par an. Le fédéral fait aussi une plus grande place aux propriétaires de logements locatifs. Le programme de supplément au loyer privé leur permet dorénavant de louer leurs appartements vacants à des ménages ayant demandé d'entrer en HLM. Le nombre de ces derniers est réduit en conséquence. Quant à l'admissibilité au logement social, elle est restreinte aux plus pauvres parmi les pauvres, ce qui le marginalise et le fragilise encore davantage.

Notes

1. En 1981, il a pris le nom de Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). [Retour au texte](#)
2. *Manifeste tel qu'adopté au Colloque populaire sur les PAQ*, 1978, p. 19. [Retour au texte](#)
3. *Pour une politique globale d'accès au logement*, mai 1984, p. 10. [Retour au texte](#)

[Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)





Une véritable opposition populaire – 1986-1990

Forcer le débat public

Au fil des ans, le FRAPRU s'est donné une stratégie qui lui est propre et qui, dans une large mesure, est encore aujourd'hui la sienne.

Cette



Norman Nawrocki et Sylvain Côté, les deux membres de Rhythm Activism, dans le cabaret musical Un logement pour une chanson (photo : Robert Pilon).

stratégie consiste à mobiliser les personnes mal-logées, d'abord sur des projets locaux de logement social, puis sur des enjeux nationaux en lien avec ces projets. En même temps, le FRAPRU suit à la trace les gouvernements, analyse leurs politiques et réagit à leurs moindres faits et gestes en matière d'habitation. Enfin, il alarme régulièrement l'opinion publique par le biais des médias.

L'année internationale du logement des sans-logis

L'occasion de mettre cette stratégie à l'épreuve lui est fournie, en 1987, avec la tenue de l'Année internationale du logement des sans-abri décrétée par l'Organisation des Nations Unies. Le FRAPRU veut profiter

de l'attention soulevée par cette année pour s'attaquer à l'entreprise de dédramatisation à laquelle se livrent les gouvernements qui cherchent continuellement à minimiser la gravité des problèmes de logement.

Dans un *Dossier noir sur le logement et la pauvreté* publié en mars, le FRAPRU tente de renverser la vapeur en affirmant que la situation scandaleuse subie par les sans-abri n'est que la pointe de l'iceberg. Il le relie à la situation plus générale des mal-logéEs dont il évalue, de manière alors très hasardeuse, le nombre à un million.

Le 15 septembre, c'est à Ottawa qu'il va porter son message en organisant un Rassemblement des mal-logéEs. L'événement haut en couleur attire de 600 à 700 personnes qui marchent dans les rues de Hull, avant de se diriger vers la colline parlementaire.

Une politique de logement social, ça presse

Une fois passée l'Année internationale, le FRAPRU mise sur la sortie imminente de la politique québécoise d'habitation, cette fois par le gouvernement libéral de Robert Bourassa, pour poursuivre et intensifier le débat. En mars 1988, il met la main sur une ébauche de politique qu'il coule et dénonce immédiatement dans les médias. Cet effort n'aura cependant pas de suite, le gouvernement décidant subitement de faire marche arrière, vers la fin juin ; il abandonne l'idée de politique pourtant annoncée dans son Discours inaugural, pour plutôt se contenter de procéder à la pièce.

Le FRAPRU se retrouve dans la position paradoxale d'exiger la sortie d'une politique dont il sait à l'avance qu'il devra la combattre. Il décide cependant de le faire sur son propre terrain, en réactualisant son propre projet de politique qu'il avait publié en 1985 et en lançant une campagne sous le thème *Une politique de logement social, ça presse*. Des rencontres, des assemblées publiques et des conférences de presse sont organisées dans plusieurs villes dont certaines qui sortent du parcours habituel du FRAPRU, comme Matane, Jonquière ou Shawinigan. Ces événements sont suivis, le 27 mai 1989, d'un second Rassemblement des mal-logéEs, à Québec. L'événement attire près de 800 personnes qui marchent, sous la pluie, dans les rues du quartier Saint-Jean-Baptiste pour aller planter leurs tentes sur les terrains de l'Assemblée nationale.

Les



Rassemblement des mal-logés à Ottawa, en 1987 (photo : Ross Peterson).

proprios pointés du doigt

Au printemps 1990, le FRAPRU change le tir et tente cette fois de provoquer le débat en s'attaquant directement au marché privé de l'habitation. La campagne, tenue sous le thème *Le marché privé, ça marche pas*, lui oppose trois grandes demandes : la réalisation massive de logements sociaux, le contrôle universel et obligatoire des loyers et la criminalisation de la discrimination dans la location d'un logement.

Divers moyens sont utilisés pour démontrer le bien-fondé de ces revendications, dont la publication à 50 000 copies d'un journal de quatre pages qui attaque durement le marché privé, se permettant même de pointer du doigt un propriétaire bien connu, Roger Turenne. Il organise également la tournée d'un cabaret musical animé par le duo Rhythm Activism. *Un logement pour une chanson* est présenté à une quinzaine de reprises devant un total d'un millier de personnes dans différents quartiers de Montréal et Québec, ainsi qu'à Saint-Jean-sur-Richelieu, Drummondville, Châteauguay, Sherbrooke, Shawinigan et Hull.

La progression continue malgré tout

Toutes ces activités et bien d'autres que le FRAPRU mène simultanément permettent de raviver le débat sur la question de l'habitation. Elles contribuent aussi à augmenter son membership qui, en 1991, se chiffre à une quarantaine de groupes, dont 12 qui ont le statut de participants. Parmi les nouveaux venus, on compte le Comité de logement social de Châteauguay qui mène, depuis des années, la lutte pour la construction de HLM dans cette banlieue de la Montérégie. Le POPIR Comité-logement qui est présent depuis la fin des années soixante dans les quartiers montréalais de Saint-Henri, Petite-Bourgogne, Ville-Émard et Côte Saint-

Paul, embarque aussi à fond de train dans la lutte.

Tous les efforts du FRAPRU ne permettent pas d'arracher l'augmentation tant réclamée du financement de nouveaux logements sociaux. Cependant, la réalisation annuelle de 5000 logements HLM, coopératifs et sans but lucratif par année au Québec, si elle est inférieure au rythme du début des années quatre-vingt, n'en contribue pas moins à accroître la part du logement social dans l'ensemble du parc de logements locatifs. Alors qu'il ne comptait que pour 0,5 % de ce parc en 1971 et 5,9 % en 1981, sa part est rendue à 9,7 % en 1991. Le logement social est plus qu'un espoir, c'est devenu une réalité pour 114 000 ménages.

[Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)





Meilleur en défense

Si le gouvernement Bourassa renonce rapidement à présenter une politique d'habitation, il n'hésite pas à remettre en question certains acquis sociaux, ce qui mène à de multiples escarmouches avec le FRAPRU. Ce dernier réussit à marquer des points, s'avérant plus efficace en défense qu'en attaque, quand il essaie de faire avancer ses propres revendications.

Sauvons nos logements

Le premier dossier chaud est celui de la conversion de logements locatifs en condominiums. À l'été 1986, le ministre André Bourbeau profite de la tenue du Sommet économique de Montréal pour annoncer son intention de lever le moratoire en place depuis 1975. Même si cette interdiction touchant les immeubles de cinq logements et plus est une passoire dans des quartiers montréalais comme le Plateau Mont-Royal, le FRAPRU voit dans sa levée un danger de gentrification, d'accaparement des vieux quartiers et de leurs logements par une population mieux nantie.



Remise d'une pétition de 10 000 noms, lors de la commission

*parlementaire sur la conversion de logements en condos en 1987
(photo : Ross Peterson).*

Le FRAPRU s'unit donc au Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec pour bâtir la coalition *Sauvons nos logements*. Celle-ci s'avère très active, recueillant notamment 10 000 signatures à sa pétition demandant l'interdiction pure et simple de toute conversion.

Les 6 et 7 décembre 1986, le FRAPRU organise aussi un Colloque pour la survie des quartiers populaires, lequel réunit près de 200 personnes provenant de 85 groupes. La conversion est au coeur des débats.

En avril 1987, le gouvernement franchit un pas de plus en soumettant un document de consultations baptisé *Lever le moratoire, une décision qui s'impose*, auquel plusieurs groupes s'opposent lors de la Commission parlementaire tenue à l'été. Le FRAPRU y attaque durement le gouvernement, ses membres brandissant tout au long de sa présentation des affichettes sur lesquelles est écrit « Mon logement n'est pas à vendre ».

À la fin de l'automne, c'est un projet de loi que la coalition *Sauvons nos logements* doit combattre. Il est adopté quelques semaines plus tard. Le moratoire est levé, mais la conversion est encadrée par une série de règles beaucoup plus sévères que celles d'abord envisagées. Dans les circonstances, il s'agit d'un gain.

L'aide sociale remise en question

Vers la fin de 1987, le Parti libéral ouvre un autre front, celui de l'aide sociale. Il publie un Livre vert qui remet en question ce qui en représentait jusque là le fondement : la reconnaissance du droit de toute personne à une aide financière quelle que soit la cause de ses besoins. Il propose plutôt de diviser les personnes assistées sociales selon leur aptitude, leur disponibilité au travail et leur participation ou non à des mesures d'employabilité. Il introduit aussi toute une série de coupures, dont celle pour le partage de logement que le FRAPRU et les groupes de personnes assistées sociales combattront jusqu'à sa disparition complète... le 1^{er} janvier 2003.

Le FRAPRU ne peut rester sur la touche. Le 28 février 1988, il organise de concert avec d'autres groupes comme l'Association nationale des étudiants et des étudiantes du Québec (ANEEQ) et

une nouvelle coalition sur l'aide sociale baptisée SCRAP-Paradis, une manifestation de 1200 personnes devant le congrès du Parti libéral, à Québec. Il participe ensuite à la Table nationale de concertation sur la réforme de l'aide sociale initiée par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec. La table organise plusieurs actions majeures dans lesquelles le FRAPRU s'investit tout au long de 1988 : deux manifestations nationales, une de 3000 personnes à Québec et une de 6000 à Montréal ; journée nationale d'action ; campagne d'appui de 1700 groupes...

Toutes ces interventions ne parviennent cependant pas à faire reculer le gouvernement. La loi 37 est adoptée, avec quelques minces concessions par rapport au projet initial, comme la création d'une allocation-logement pour les familles assistées sociales

Les Libéraux veulent hausser les loyers en HLM

Comme le FRAPRU le craignait, l'adoption de la loi 37 a des retombées à peu près immédiates en logement social. En mars 1990, le gouvernement publie un décret modifiant la façon de fixer les loyers dans les HLM et dans certains logements coopératifs et sans but lucratif. Il augmente les loyers des familles, en forçant les jeunes adultes à contribuer pleinement au loyer. De plus, il oblige les personnes assistées sociales qui ne se sont pas inscrites à des mesures d'employabilité à payer un loyer supérieur à 25 % de leur revenu réel.

Le FRAPRU réplique en mobilisant entre autres, plusieurs associations de locataires de HLM qui en sont ou en deviendront membres. Assemblées publiques dans des HLM, manifestation nationale de 400 personnes, pétition, rien ne semble vouloir faire bouger le gouvernement... jusqu'au 7 janvier 1991. La Cour supérieure reçoit alors favorablement la plainte d'une locataire de l'Outaouais et invalide le décret sur une technicalité.

Le FRAPRU fait aussitôt pression sur le gouvernement pour qu'il renonce à son droit d'appel. Le nouveau ministre responsable du dossier, Claude Ryan, acquiesce à cette demande et s'engage à rembourser les locataires injustement pénalisés. Il revient cependant à la charge, en juin 1991, avec un projet de règlement à peu près semblable au décret invalidé. La bataille reprend de plus belle : chahut lors d'une présence de Ryan dans le Sud-Ouest de Montréal ; manifestation où des membres du FRAPRU laissent symboliquement leur chemise au Conseil du trésor ; occupation de

bureau...

Le tout convainc le ministre d'adoucir passablement le règlement. La victoire est majeure, le FRAPRU réussissant même, en intentant un recours collectif, à permettre aux familles qui avaient quitté les HLM en raison des hausses de loyer de 1990, de pouvoir les réintégrer.



[Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)

Quelques dates...

Avril 1986. Le Comité logement Rosemont et le FRAPRU publient une étude qui révèle que 40 % des femmes interrogées ont déjà vécu des situations flagrantes de discrimination lors de la location d'un logement.

Début 1987. Une locataire de HLM de Montréal, Huguette Parent, appuyée par le FRAPRU, remporte une bataille juridique permettant d'invalider un règlement maison de l'Office municipal d'habitation qui avait pour effet de hausser les loyers de 900 familles. L'Office doit leur

Overdale : de 1988 à 2001

Qui avait entendu parler de l'îlot Overdale avant 1987 ? Qui savait qu'il y avait là, à deux pas de la cohue du centre-ville de Montréal, un petit coin de verdure et de vieux bâtiments où s'était créée une communauté bien vivante, formée d'étudiants et d'étudiantes, d'artistes et de personnes plus âgées dont certaines y demeuraient depuis des décennies ?



Arrestations du 15 mars 1988 à Overdale.

Le 2 juin 1987, Overdale entre pourtant dans l'actualité. L'administration du maire Jean Doré, qui avait suscité bien des espoirs lors de son élection quelques mois plus tôt, annonce qu'elle en est venue à une « entente sans précédent » avec des promoteurs immobiliers. Les 107 logements et chambres à bas loyer d'Overdale seront démolis pour faire place à 650 condominiums de luxe. En échange, les locataires se voient offrir la possibilité de déménager dans 72 appartements payés par les promoteurs.

L'entente rencontre une fin de non-recevoir de la part des locataires que la Ville n'a jamais tenté de mettre dans le coup. Un projet alternatif fait rapidement surface : la préservation des logements actuels et leur intégration, sous forme de coopérative d'habitation,

rembourser
1 million \$.

1987. Fondation officielle de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), ainsi que de la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM). Cette dernière développe un modèle qui fait école : le logement avec support communautaire pour personnes itinérantes ou à risque d'itinérance.

1988. Le Comité Logemen'occupe de Hull mène sans succès la lutte pour la réalisation de cinquante logements sociaux sur le terrain vacant de l'ancien garage Guest Motors.

1989. Naissance de l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ), en remplacement des 3 regroupements de GRT existant jusque là.

Novembre 1990.

au développement immobilier projeté. La bataille juridique prend forme. Celle dans la rue aussi, avec le soutien de personnalités et de groupes, dont le FRAPRU qui s'y montre particulièrement actif.

La lutte durera 18 mois. Elle se durcit à partir de mars 1988, quand six personnes, majoritairement des locataires d'Overdale, se font arrêter en résistant de manière pacifique à l'arrivée d'ouvriers chargés de la démolition intérieure de certains logements. Les 23 et 27 juin, 20 autres personnes se font arrêter, en s'objectant à l'éviction des locataires, dont les trois permanents du FRAPRU et bon nombre de membres de l'organisme. Le 4 octobre, c'est en s'opposant à la démolition de certains des bâtiments que six autres sont incarcérés et détenus durant 35 heures, dont quatre membres du FRAPRU.

À la fin décembre, les quatre dernières personnes résidant à Overdale sont évincées. La coop rêvée par les locataires ne verra jamais le jour. Elle avait été nommée Hazel Craig, du nom d'une locataire qui y a résidé durant 48 ans et qui refusait d'en être évincée, jusqu'à ce que l'on retrouve morte dans son logement...

Le squat de 2001

Overdale n'est aujourd'hui qu'un terrain de stationnement. Le projet de condominiums de luxe n'a jamais vu le jour. Il n'y reste qu'un seul bâtiment, vide, la maison historique où a vécu l'homme politique Louis-Hippolyte Lafontaine.

Cette maison a pourtant connu une seconde vie à l'été 2001 quand le Comité des sans-emploi de Montréal-Centre a décidé d'y établir un squat visant à dénoncer la crise du logement. L'action très médiatisée, amorcée le 27 juillet, connaît des rebondissements étonnants. Loin de se faire expulser au bout de quelques heures, comme le laissait craindre la forte présence policière, les squatters peuvent demeurer sur place et gagnent continuellement de nouveaux appuis. Des membres du FRAPRU y sont tous les jours, l'organisme prenant parti pour le squat, même si l'action ne vise pas à réclamer du logement social.

Le 1^{er} août, coup de théâtre, le maire Pierre Bourque annonce aux squatters qu'il est prêt à leur céder un autre bâtiment, le Centre Préfontaine, situé sur la rue Rachel, dans l'Est de Montréal. Après de longs débats, la majorité des personnes présentes acceptent et crient victoire. Le squat déménage. Il se prolonge encore deux

Le FRAPRU prend position pour une « indépendance progressiste » devant la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Quelques mois après la crise d'Oka, il demande aussi la reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples autochtones.

Avril 1991. Le gouvernement québécois publie un projet de règlement sur l'attribution des logements à loyer modique. Le FRAPRU le considère discriminatoire. Il s'associe à plusieurs organismes pour y réclamer des changements majeurs. Le projet est adopté trois ans plus tard, dans une version passablement modifiée.



mois... jusqu'à ce que la police intervienne brutalement, le matin du 3 octobre.

L'excellent film *Squat*^[1], de la réalisatrice Ève Lamont, décrit ces deux mois. On y voit une communauté prendre forme difficilement, sous la pression quotidienne et étouffante des médias et de l'administration Bourque, qui a changé d'attitude dès les premiers soubresauts de l'opinion publique.

Note

1. Le film *Squat* est disponible à Distribution Cinéma libre, au 460, Sainte-Catherine ouest, à Montréal. Le numéro de téléphone est le (514) 861-9030. Un film baptisé *Overdale* a aussi été tourné en 1988. Il a été réalisé par un locataire de l'îlot, Robert Craig. On peut l'emprunter au bureau du FRAPRU. [Retour au texte](#)

[Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)



La défaite 1991-1994

Le massacre à la scie des conservateurs

En 1990, le budget du ministre fédéral des Finances, Michael Wilson, réduit de 15 % les sommes consacrées au financement de nouveaux logements sociaux au Canada. Le FRAPRU, qui en a plein bras avec le gouvernement québécois, laisse passer. Le 26 février 1991, Wilson récidive en annonçant que la compression de 15 %, initialement prévue pour une période de deux ans, en durera six.

Le FRAPRU évalue que cette compression pourrait signifier la perte de 10 000 logements sociaux au Québec. Il décide d'en faire sa grande priorité de travail. Il juge toutefois qu'il sera incapable à lui seul de venir à bout des volontés du gouvernement conservateur. Ce dernier semble déterminé à mener à terme le saccage des programmes sociaux pour s'harmoniser – libre-échange oblige – aux politiques en vigueur chez le voisin américain.

Une grande place est donc accordée au travail de sensibilisation et au développement d'alliances avec le plus grand nombre d'intervenants possible. Un dépliant démontrant l'impact des compressions fédérales est diffusé largement. Une recherche



Des milliers de vieux souliers s'entassent devant le Ministère des Finances, à Ottawa, le 17 février 1993 (photo : Patrick Alleyn).

intensive d'appuis permet quant à elle de recueillir le soutien de plus de 300 organismes populaires et communautaires québécois, de 51 membres du Parlement fédéral et de l'Assemblée nationale, de 14 municipalités et de cinq grands organismes canadiens.

Des actions d'éclat, un budget catastrophique

Le 14 mai 1991, le FRAPRU donne le coup d'envoi d'une campagne plus visible d'actions, avec une manifestation devant... le Musée de la guerre, à Ottawa. Des centaines de personnes y déménagent symboliquement leurs meubles. Le FRAPRU veut ainsi mettre en opposition les 411 millions \$ coupés dans le logement social et les 950 millions \$ engloutis au même moment dans la guerre du Golfe.

Le ton est donné. D'autres actions suivent tout au long de 1991, des conférences de presse aussi, souvent en présence de députés libéraux et néo-démocrates. Les principaux ministres concernés sont rencontrés.

Dès le début de 1992, le FRAPRU travaille sur la plus ambitieuse action qu'il ait organisée à ce jour : un camp érigé à l'arrière du Parlement fédéral, directement sur les glaces de la rivière Outaouais, au moment du budget.

Le 24 février, une vingtaine de personnes installent leurs tentes. L'après-midi, des centaines de personnes viennent les appuyer. L'action dure quarante-huit heures... qui se terminent dans l'amertume. Le budget lu le 25 par le nouveau ministre Don Mazankowski met fin immédiatement au programme fédéral d'aide aux coopératives d'habitation qu'Ottawa ne considérait pas comme du logement social. En même temps, il réduit presque à zéro le financement de nouveaux logements sociaux pour les ménages à faible revenu. Les compressions de 15 % sont du passé. Il faut désormais parler de coupures de 60 %. En six ans, Ottawa prévoit économiser 1,2 milliard \$ dans le secteur du logement social !

Entre la colère et la recherche d'appuis

Au cours des mois qui suivent, le FRAPRU multiplie les interventions qui alternent entre la nécessité d'élargir encore plus la lutte et l'expression d'une colère bien justifiée.

La recherche d'appuis est très large. Une manifestation pour la survie du logement social organisée le 22 avril 1992, à Montréal, en est le reflet. Plusieurs membres des parlements fédéral et québécois, ainsi que du Conseil municipal de Montréal, marchent alors sous la bannière du FRAPRU.

La colère a aussi l'occasion de s'exprimer. Le 28 avril, une cinquantaine de personnes mobilisées par Logemen'occupe et Info-logement Buckingham envahissent le Palais des congrès de Hull au moment où Brian Mulroney doit prendre la parole. Quelques jours plus tard, le ministre responsable de la SCHL, Elmer MacKay, qui doit prononcer un discours lors de l'inauguration du Vieux-Port de Montréal, se fait chahuter de plus belle. Durant plus d'une heure, une cinquantaine de membres du FRAPRU perturbent la cérémonie qui se déroule dans une cacophonie de cris, de sifflets, ainsi que de battements de tambours et de poêles à frire ! En juin, une rencontre avec Mazankowski lui-même tourne complètement au vinaigre.

En janvier 1993, à quelques semaines du budget, le FRAPRU lance une grande collecte de vieux souliers. Le ministre des Finances ayant traditionnellement l'habitude de présenter son budget, chaussé de souliers neufs, le FRAPRU veut lui rappeler le sort des mal-logés. La collecte connaît un succès inespéré et, le 17 février, ce sont des milliers de vieux souliers qui s'entassent à la porte du ministère des Finances, à Ottawa.

Ottawa se retire

Dans son budget du 26 avril 1993, Mazankowski achève néanmoins son travail de démolition. Ottawa annonce qu'il mettra totalement fin au financement de nouveaux logements sociaux, le 1er janvier 1994. Or, à cette époque, il n'y a pas une seule unité qui ne soit financée au Québec sans contribution fédérale. Dans quelques mois, le développement du logement social sera chose du passé !

Ne se résignant pas à cette perspective, le FRAPRU tente tout de même de sauver les meubles, en cherchant à s'assurer que les derniers logements financés par Ottawa, ceux de 1993, soient de vrais logements sociaux et non des suppléments au loyer privés. Il en va de la réalisation concrète de projets pour lesquels des citoyens et des citoyennes travaillent et luttent depuis des années, comme les Habitations Nouvelles Avenues dans le quartier

Rosemont, à Montréal, ou encore les HLM de la rue Saint-Hubert, à Châteauguay.

Le gouvernement québécois, qui n'a pas levé le petit doigt pour s'opposer au retrait d'Ottawa, est interpellé à plusieurs reprises. En vertu de l'entente sur le logement social, il a en effet le dernier mot sur le type de logements à privilégier. Pour une rare fois, la réponse est positive. Les 2187 logements financés en 1993 seront de véritables logements sociaux. Aucun supplément au loyer privé ne sera financé, alors qu'il y en avait eu 1500, l'année précédente. Ouf !



[Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)



Quelques dates...

1991-1992. Le Comité de logement Bordeaux-Cartierville (maintenant Ahunstic-Cartierville) doit se battre pour préserver deux projets de HLM prévus sur son territoire.

26 octobre 1992. Le non triomphe au référendum sur l'entente constitutionnelle de Charlottetown. Le FRAPRU avait fait campagne pour le rejet de l'entente, en participant activement à une coalition d'une vingtaine de groupes sociaux.

2 décembre 1992. Le FRAPRU lance une pétition demandant le

Bleu ou rouge : cherchez la différence

Après le budget Mazankowski, il ne reste que deux espoirs au FRAPRU. Le premier est de convaincre le gouvernement québécois de se doter de ses propres programmes de logement social, comme le fait alors l'Ontario. Il se bute rapidement à une fin de non-recevoir. Le second espoir repose sur les élections fédérales prévues pour l'automne 1993. Il faut toutefois que le Parti conservateur y soit défait et que le Parti libéral, dirigé par Jean Chrétien, ait pris l'engagement clair de rétablir le financement du logement social. Tout un programme !

Défaire le Parti conservateur...

Le 5 mai 1993, avant même que la course à la chefferie du Parti conservateur ne soit terminée, cent personnes occupent les bureaux montréalais de la favorite, Kim Campbell, en faisant le lien entre les coupures dans le logement social et les 5,8 milliards \$ prévus pour l'achat de nouveaux hélicoptères militaires.

financement de 100 000 logements sociaux d'ici l'an 2000. Elle recueille 33 000 signatures. La revendication est toutefois abandonnée peu après.

Hiver 1992 à été 1993. Le FRAPRU et le RCLALQ unissent à nouveau leurs efforts pour bloquer la conversion de logements en condos. Ils s'opposent cette fois à la ville de Montréal, dirigée par Jean Doré, qui veut la permettre à certaines conditions sur son territoire. Plusieurs manifestations, parfois tumultueuses, sont organisées à l'Hôtel de ville.

Février 1993. Des dizaines de membres du FRAPRU se font expulser de la Commission parlementaire sur la fiscalité et les finances publiques, à Québec, après avoir entonné à tue-tête une chanson dénonçant les abris fiscaux. Le FRAPRU venait d'y terminer la lecture

Le 12 septembre, c'est au moment du lancement de la campagne électorale à Montréal, que le FRAPRU interpelle à nouveau Campbell, devenue première ministre. L'événement se corse quand des membres de l'organisme tentent de pénétrer dans la salle. Une bousculade s'en suit. Le lendemain, l'événement, qui alimentera bien des débats au FRAPRU, fait la une de tous les journaux.

Deux semaines plus tard, une manifestation plus symbolique réunit plus de 250 personnes qui déménagent leurs meubles devant la permanence du Parti conservateur, à Ottawa.



Ce n'est pas 1000 \$, mais des « cennes noires » que les mal-logéEs avaient à donner à Jean Chrétien, à Ottawa, en novembre 1994 (photo : Fred Sherwin).

... et obtenir des engagements de la part du Parti libéral

Parallèlement aux appels ouverts à la défaite conservatrice, le FRAPRU multiplie les efforts pour que le Parti libéral, qui avait à plusieurs reprises dénoncé les coupures dans le logement social, s'engage à les retirer.

Il travaille étroitement en ce sens au sein d'une Coalition canadienne sur le logement, avec de grands organismes comme la Fédération canadienne des municipalités.

Il intervient également sur ses propres bases. Insatisfait d'une rencontre avec André Ouellet, futur ministre responsable du Québec, il annonce son intention d'occuper les bureaux du Parti libéral à Montréal. Le tout se termine en assemblée publique où Ouellet doit répondre aux questions pressantes d'une centaine de membres du FRAPRU.

Des lendemains qui déchantent

Tous ces efforts n'ayant abouti qu'à de vagues déclarations, le FRAPRU doit redoubler d'efforts au lendemain des élections du 25 octobre. Une manifestation est organisée à Ottawa, moins d'un mois plus tard. Près de 300 personnes apportent des « cennes noires » au bureau de Jean Chrétien, tournant en dérision la réception à 1000 \$ le couvert qu'il a récemment donnée. Le FRAPRU lance aussi une pétition qui recueille 15 000 signatures.

En janvier 1994, une tournée de consultation budgétaire du ministre des Finances, Paul Martin, fait l'objet d'une manifestation, à Montréal. Plus de 250 personnes se rendent quelques semaines plus tard au ministère des Finances, à Ottawa, pour y déposer leurs budgets personnels où le loyer y occupe une place de plus en plus disproportionnée. Le deuxième *Dossier noir sur le logement et la pauvreté* que le FRAPRU vient de publier, le démontre clairement, en s'appuyant sur les données du recensement de 1991. Le document donne lieu à une tournée de conférences de presse dans une vingtaine de municipalités.

L'odieux à Paul Martin

Tout cela n'empêche pas Paul Martin de sonner le glas de la participation fédérale au logement social, en n'y faisant même pas allusion dans son budget du 27 février. Le FRAPRU s'y attendait. Dès le lendemain, il amorce une occupation de deux jours à Ottawa. Elle se solde par quelques arrestations sans conséquence, ainsi que par des rencontres infructueuses avec le ministre responsable de l'Habitation, David Dingwall, et avec Paul Martin.

Par la suite, le FRAPRU se contente de faire porter au gouvernement Chrétien l'odieux d'avoir mis en application les coupures conservatrices. L'occasion se présente aux élections partielles de février 1995 dans Saint-Henri-Westmount, puis à Ottawa, lors d'une conférence où le ministre Dingwall se fait lancer des dizaines de chemises à la tête. Ce que le FRAPRU ne sait pas encore clairement, c'est qu'il vient également de lancer la serviette face au fédéral. Il faudra quatre ans pour qu'il recommence à faire des pressions sérieuses et suivies sur ce palier de gouvernement...



Partir de zéro pour arriver à un grand chantier 1994-2000

Le PQ dans la mire

Même si le financement du logement social est tombé à zéro, des luttes locales gardent encore la demande bien vivante. À Montréal, des logements sociaux sont réclamés sur le site de Faubourg-Québec, sur les terrains vacants de l'ancien Centre Paul-Sauvé ou sur ceux du Canadien National, dans le quartier Saint-Henri. À Châteauguay, le Comité de logement social multiplie les pressions pour la réalisation de logements sans but lucratif, dans le cadre d'un projet baptisé Habitation-Solidarité.

Ces luttes sont cependant appelées à s'essouffler rapidement, si elles n'aboutissent pas à des résultats concrets. Il faut un déblocage, mais comment ? Deux visions stratégiques sont présentes aux assemblées générales du FRAPRU. La première consiste à radicaliser la lutte, à poser des gestes d'éclat qui vont



Le camp des mal-logés, érigé devant l'Assemblée nationale, a été nommé « le 1080, des Pauvres », en dérision pour la résidence officielle de Jacques Parizeau au 1080, des Braves (photo : Sébastien Bouchard).

ébranler l'opinion publique et confronter plus directement les gouvernements. La seconde propose de continuer à prendre appui sur la conjoncture, en misant sur la possibilité d'un changement de gouvernement à Québec en 1994, et d'obtenir des engagements électoraux, puis des gains à partir desquels il sera possible d'alimenter la

mobilisation et tenter d'arracher davantage.

C'est cette dernière option qui s'impose peu à peu dans les faits. Le FRAPRU s'y lance, sitôt passé le budget Martin, en avançant une nouvelle demande, celle de 8000 logements sociaux par année. Elle a l'avantage d'être à la fois ambitieuse et atteignable, puisqu'elle correspond au nombre moyen d'unités financées au début des années 80. Le FRAPRU est cette fois bien décidé à s'accrocher à cette revendication qu'il porte d'ailleurs toujours en 2003, sous le nom de grand chantier de logement social.

La course aux engagements péquistes

Ne voulant pas répéter l'erreur faite au fédéral, c'est bien avant le déclenchement de la campagne électorale que le FRAPRU veut obtenir des engagements de la part du Parti québécois. Dès le départ, l'organisme frappe un grand coup, en manifestant bruyamment devant la permanence du PQ, à Montréal, le 26 avril 1994. Les impacts du geste, plutôt inusité à l'endroit d'un parti d'opposition, sont immédiats. Le 9 mai, le FRAPRU rencontre le numéro deux du parti, Bernard Landry, qui se montre ouvert à prendre certains engagements, invitant même l'organisme à rencontrer le comité de la plate-forme électorale qu'il dirige.

En juillet, le PQ rend cette plate-forme publique. Il s'y engage à « établir prioritairement, après concertation avec les intervenants concernés, un programme d'achat-rénovation de logements sociaux ». Il reprend ainsi une proposition que la Ville de Montréal a portée dans les derniers mois, avec l'appui de plusieurs groupes dont le FRAPRU, sous le nom de Résolution-Montréal.

Reste à convaincre le PQ de chiffrer son engagement, ce que son chef, Jacques Parizeau, fait, le 24 août, en pleine campagne électorale. Il promet alors 35 millions \$ pour la réalisation de 1500 logements sociaux par an. C'est très mince, ce que le FRAPRU ne manque pas de rappeler lors d'une manifestation à Montréal, à cinq jours des élections du 12 septembre, mais l'organisme a au moins de quoi talonner le nouveau gouvernement.

L'engagement est modifié

Le FRAPRU ne perd pas de temps à passer à l'action, avec un événement qui veut frapper l'imaginaire populaire. Un bidonville est installé en face du Parlement de Québec, le 28 novembre, la veille du Discours inaugural. Une trentaine de personnes construisent des cabanes de fortune avec des panneaux électoraux, dans l'intention d'y demeurer jusqu'au discours du premier ministre Parizeau. Le lendemain, 400

personnes y manifestent, à quelques heures d'un discours où le premier ministre se fait rassurant, en réitérant son intention de « déposer sous peu un programme d'achat-rénovation ayant pour objectif 1500 logements sociaux ou coopératifs par année ».

Un sérieux glissement survient toutefois deux semaines plus tard, quand le ministre Guy Chevrette annonce la création d'un programme de 1500 logements sociaux, non pas à chaque année comme promis par le PQ, mais pour toute la durée du mandat. Le gouvernement confirme peu après que les 35 millions \$ prévus ne permettront la réalisation que... de 1200 logements.

Les membres du FRAPRU présentent ou appuient des projets dans le cadre de ce nouveau Programme d'achat-rénovation en coopératives et en OSBL (PARCO), mais pas question de se contenter de telles miettes, même si elles signifient que le développement du logement social n'est plus totalement à zéro.

Le gouvernement ne bouge pas

Une intensive campagne est lancée en février 1995 sous le thème « Parizeau est bien logé... Pas nous ». Tout en reprenant la revendication de 8000 logements, le FRAPRU cherche au moins à obtenir l'assurance que le PARCO deviendra un programme annuel, comme le PQ s'y était engagé. Des milliers de cartes postales sont envoyées à Parizeau. Le 13 mars, une tournée permet de rencontrer les membres du comité de priorité du Conseil des ministres. Quelques semaines plus tard, 325 personnes déménagent leurs meubles devant la controversée résidence officielle de Parizeau, située au 1080 des Braves, sur la rue la plus huppée de Québec.

À la clôture de l'importante Marche des femmes contre la pauvreté de juin 1995, dont une des revendications est le financement de 1500 logements sociaux par an, les ministres péquistes se contentent néanmoins de répéter l'annonce des 1200 logements.

Les pressions ne cessent pas pour autant. Tout en continuant à mener des actions sur ses bases, le FRAPRU forme une Coalition pour le logement social avec l'Association des groupes de ressources techniques du Québec, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation et la nouvelle Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec. Elle recueille l'appui de 1021 organismes en faveur de la demande de 8000 logements sociaux. Les résultats ne sont pas encore au rendez-vous, mais le rapport de forces est meilleur. Ce ne sera pas inutile.

Quelques dates...

30 octobre 1995. Référendum sur l'avenir du Québec. Le FRAPRU prend parti pour le oui, mais pas à l'intérieur du camp officiel. Une coalition populaire est plutôt créée et organise des activités sur ses propres bases.

Mai 1996. Le FRAPRU se bat contre des coupures pouvant s'élever jusqu'à 70 \$ par mois dans l'allocation-logement versée à 90 300 familles assistées sociales. Une occupation de trois jours se tient même à Hull. Le gouvernement refuse de reculer.

24 avril 1998. Une manifestation de 700 personnes

Au début de 1996, la conjoncture a changé. Jacques Parizeau a démissionné, suite à l'échec référendaire du 30 octobre, pour être remplacé par Lucien Bouchard. La souveraineté du Québec cède la place à la lutte au déficit. En mars, un Sommet sur l'économie et l'emploi avalise l'objectif de déficit zéro en quatre ans. Des compressions majeures sont à l'ordre du jour. Comment, dans ce contexte, convaincre le gouvernement de réinvestir dans le logement social ?

Malgré la lutte au déficit



Manifestation contre le danger de hausses de loyer en logement social devant le Conseil national du Parti québécois, à Trois-Rivières, en septembre 1997 (photo : François Roy).

Un mémoire qui ne s'oublie pas

Une opportunité se présente à l'été quand la Coalition sur le

organisée par la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec oblige le ministre Rémy Trudel à s'engager à ne pas hausser les loyers en logement social. L'engagement sera réitéré lors de la campagne électorale de l'automne.

26 octobre 1999.

Le FRAPRU présente un mémoire à la Commission parlementaire sur la réduction des impôts. Non seulement s'oppose-t-il à une telle baisse, mais ses membres lancent leur chemise aux parlementaires pour montrer qu'elle se ferait aux dépens des plus pauvres.

22 novembre

2000. Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, dont le FRAPRU est devenu membre au printemps 1999, après un long débat, remet une pétition de 215 000 noms en appui au

logement social obtient copie d'un mémoire interne au Conseil des ministres signé par le ministre responsable de l'Habitation, Rémy Trudel. Il y recommande le développement de 1420 logements sociaux par an. Le gouvernement se retirerait toutefois graduellement de leur financement pour laisser la place à des contributions privées. Il propose aussi une hausse des loyers des 85 000 locataires de logements sociaux, ainsi que le retrait du Remboursement d'impôts fonciers aux 724 000 ménages qui en bénéficient.

La Coalition réagit très négativement au mémoire qui est refilé à Presse canadienne, de sorte que, le 10 septembre, la nouvelle est à la une de tous les quotidiens. Le 30, le ministre Trudel est pris à partie par 150 personnes à la porte d'un souper-bénéfice du PQ, à Châteauguay. La Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ) que le FRAPRU a contribué à créer au début des années 90, joue aussi un rôle très actif, en multipliant les assemblées publiques et les conférences de presse, ainsi qu'en recueillant une large part des 36 000 signatures obtenues au bas d'une pétition.

À la fin octobre, lors du second Sommet sur l'économie et l'emploi, les organismes communautaires présentent une clause d'appauvrissement zéro qui se veut une contrepartie au déficit zéro. La démarche attire la sympathie de la population. Devant le refus de Lucien Bouchard d'adopter cette clause pour l'ensemble des victimes de la pauvreté, trois membres de la délégation communautaire se retirent du Sommet dont Françoise David, présidente de la Fédération des femmes du Québec, et François Saillant, coordonnateur du FRAPRU, qui y représente la coalition Solidarité populaire Québec.

En décembre, le mémoire Trudel est devenu trop gênant pour le Conseil des ministres qui demande au ministre de refaire ses devoirs. La lutte devient plus offensive.

Situation d'urgence

Le Sommet de l'automne a permis l'adoption de deux projets présentés par le Chantier de l'économie sociale et qui permettraient de développer un total de 1700 logements coopératifs et sans but lucratif par an. Il faut maintenant que le budget du ministre des Finances, Bernard Landry, prévoit les sommes nécessaires. Même s'il trouve la demande bien modeste, le FRAPRU s'attelle à la

projet de loi sur lequel des centaines de personnes ont travaillé. Le gouvernement reprend l'idée en 2002 en faisant adopter à l'unanimité la loi 112 sur la pauvreté et l'exclusion, qui est toutefois loin d'être aussi contraignante que le projet de loi proposé.

tâche dès le début de 1997, en se donnant un épuisant plan d'urgence.

Des manifestations, des conférences de presse et des rencontres avec les députéEs sont organisées en février dans les régions, villes et quartiers. Le 28, le FRAPRU construit un camp de mal-logéEs devant le très couru Salon national sur l'Habitation de Montréal. Le 3 mars, 75 membres du FRAPRU sont de retour au Salon, cette fois à l'intérieur, pour squatter une maison commanditée par la Société d'habitation du Québec. Le 5, c'est à Québec, devant le bureau de Lucien Bouchard qu'un camp est érigé, en présence de 325 personnes.

Pour une fois, tous ces efforts sont récompensés. Le 25 mars 1997, le budget Landry présente un *Plan d'action en habitation* qui annonce un investissement total de 215 millions \$ en cinq ans, pour le financement de 1820 logements sociaux par année grâce à un nouveau programme qui s'appellera AccèsLogis. Le FRAPRU sait que les 215 millions \$ seront insuffisants et que le gouvernement n'a pas totalement renoncé à hausser les loyers dans les logements sociaux. Pour le moment, l'heure est à la réjouissance.



[Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)



Pas de répit possible

Au sortir du budget de mars 1997, le FRAPRU fait face à de multiples défis, dont celui d'utiliser au maximum le nouveau programme AccèsLogis, ce qui ne va pas sans problème.

Comme prévu, l'argent qui y est investi ne permet pas la réalisation de 1820 logements par an, mais de 1325.

Pire encore, le supplément au loyer, l'aide financière additionnelle accordée aux ménages à faible revenu, n'est disponible que pour cinq ans dans ce programme. Pendant des années, le FRAPRU doit multiplier les pressions pour tenter d'obtenir la permanence ou au moins la prolongation de cette aide. On ne compte pas les manifestations, les occupations de bureaux, les campagnes d'appui, les rencontres avec des ministres qui ont été organisées à ce sujet. Il faudra pourtant attendre jusqu'en décembre 2002, cinq ans après le début des pressions, pour que le gouvernement consente à prolonger l'aide jusqu'en 2008.

Les



Manifestation à Montréal lors de la campagne électorale de 1998 (photo : Amélie Binette).

groupes locaux doivent aussi travailler d'arrache-pied auprès de

leurs municipalités pour qu'elles acceptent de contribuer financièrement à AccèsLogis et ainsi permettre la réalisation de logements sur leur territoire. Dans certains cas, les pressions donnent des résultats, par exemple à Montréal où l'administration Bourque s'engage à réaliser 500 logements sociaux par an. Dans d'autres, elles sont infructueuses. C'est le cas à Sainte-Foy où la mairesse Andrée Boucher bloque la construction d'une coopérative d'habitation durant des années.

Encore l'aide sociale

Un fantôme revient au même moment hanter le FRAPRU avec la présentation du projet de loi 186 qui propose rien de moins que l'abolition de l'aide sociale sous la forme où elle était connue jusqu'ici. Une forme déguisée de saisie des chèques serait dorénavant imposée aux personnes assistées sociales reconnues coupables de non-paiement de loyer, une partie de leur prestation pouvant versée directement aux propriétaires.

Une Coalition nationale sur l'aide sociale où le FRAPRU est très actif, est mise sur pied. Elle fait de nombreuses interventions, mais, divisée, elle ne réussit pas à susciter le même niveau de mobilisation qu'en 1988. La loi 186 est adoptée quasi intégralement en juin 1998.

La juste part du Québec

Alors qu'il en a déjà pleins les bras, le FRAPRU doit trouver le moyen de donner un second souffle à sa lutte pour l'obtention de 8000 logements sociaux par année. Pas question de se contenter d'AccèsLogis !

Une opportunité semble se présenter en 1997 avec l'amorce de négociations fédérales-provinciales sur le transfert de l'entière responsabilité des logements sociaux existants. Ottawa a déjà signé des ententes à ce sujet avec d'autres provinces. Le gouvernement québécois exige toutefois de recevoir entre 100 et 200 millions \$ par an de plus que l'offre fédérale. En effet, le Québec ne veut pas signer une entente qui perpétuerait une injustice dont il est victime, lui qui n'a droit qu'à 18 % des budgets fédéraux consacrés aux logements existants, alors qu'il compte 25 % de la population canadienne et 29 % des ménages ayant des besoins de logement au Canada.

Le FRAPRU appuie cette position, exigeant toutefois que toute somme additionnelle reçue par le Québec aille au logement social. Il cherche aussi à convaincre le gouvernement péquiste de se montrer plus combatif dans ses négociations. C'est ce qu'il fait en tout cas de son côté avec des manifestations et des occupations de bureaux qui ciblent les ministres fédéraux Stéphane Dion, Lucienne Robillard et Pierre Pettigrew. Le 16 décembre 1997, les négociations avec le fédéral sont suspendues. Ce n'est pas de ce côté que viendra la relance de la lutte !

Pourquoi pas un grand chantier ?

En mars 1998, le FRAPRU y va d'une autre approche qui tient davantage du marketing, en lançant ce qui semble être une nouvelle demande : un grand chantier de logement social. Il s'agit en fait d'une manière différente, plus au goût du jour, de présenter sa revendication de 8000 logements sociaux. Le FRAPRU précise en même temps et pour la première fois que la moitié de ces logements doivent être des HLM, compte tenu de l'absence totale de développement de cette formule depuis le retrait du fédéral.

La publication d'un troisième *Dossier noir sur le logement et la pauvreté* fournit l'occasion de véhiculer largement la demande. Les chiffres issus du recensement de 1996 frappent fort : le Québec compte 273 825 ménages locataires consacrant plus de la moitié de leur revenu en loyer, une augmentation de 41 % par rapport à 1991 ! C'est assez pour convaincre le FRAPRU d'entamer une ambitieuse tournée d'une quarantaine de conférences de presse dans 30 villes allant de Rouyn-Noranda à Sept-Iles !

La sortie du *Dossier noir* coïncide par ailleurs avec la tenue d'une campagne électorale devant se terminer le 30 novembre. C'est sur le Parti libéral de Jean Charest que le FRAPRU met davantage de pressions, puisqu'il n'a pris aucun engagement clair en habitation. Non seulement Charest est-il l'objet de manifestations bruyantes, mais des membres du FRAPRU se donnent rendez-vous pendant quinze jours consécutifs devant la permanence de son parti à Montréal.

Le Parti québécois n'est pas oublié pour autant. Dès le 3 mai, le premier ministre Bouchard est accueilli au son des chaudrons, lors d'une assemblée d'investiture à Montréal. En fin de campagne, le 18 novembre, une manifestation de 400 personnes se termine

devant la permanence du PQ, à Montréal.

Tout le travail accompli dans les derniers mois s'avère utile, même s'il ne permet pas d'obtenir de grandes victoires. Le FRAPRU en sort en tout cas renforcé. Il a de plus en plus de visibilité. À la fin de 1998, il compte une soixantaine de groupes membres, dont 20 participants. Il a surtout contribué à la formation de comités logement dans des régions où il n'y en avait aucun, avec la création du Comité logement de Trois-Rivières, de Loge m'entraide du Saguenay et peu après du Comité logement Rimouski-Neigette.



[Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)

Des gains

Le 1^{er} septembre 1999, le gouvernement Bouchard annonce sa décision de ne pas mettre en application la saisie d'une partie des chèques d'aide sociale prévue dans la Loi 186. Depuis des mois, le FRAPRU se battait contre cette mesure. Elle avait été soumise au Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU qui avait exprimé son « inquiétude » à ce sujet. À partir de juin 1999, le FRAPRU avait intensifié ses pressions pour la faire tomber avant qu'elle n'entre en vigueur, menaçant même de la contester devant les tribunaux.

« Une urgence nationale »

« Le Comité est profondément préoccupé de voir qu'un pays aussi riche que le Canada ait laissé le problème des sans-abri et du manque de logements décents prendre une telle ampleur



Denis Desjardins, militant de l'Association pour la défense des droits sociaux de Gatineau, est évincé du bureau de Jean Chrétien, le 3 février 2000, à Ottawa.

[1] ». Ces lignes proviennent du rapport que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a écrit suite à la comparution du Canada, à Genève, les 26 et 27 novembre 1998.

Il y recommande que le problème du logement des sans-abri et des mal-logés soit considéré comme une « urgence nationale **[2]** ». Le FRAPRU et d'autres organismes, dont la Ligue des droits et libertés, ne sont pas étrangers à cette rebuffade internationale, étant entre autres présents à Genève, au moment de la rencontre du comité.

Un retour au fédéral

Un second gain, annoncé le 22 octobre 1999, permet à 12 000 personnes âgées de 59 à 64 ans de conserver leur plein montant d'allocation-logement. Toutes les personnes qui bénéficiaient jusque là de l'ancien programme Logirente venaient de voir leur chèque amputé. Les personnes de 59 ans à 64 ans subissaient les baisses les plus importantes, soit 57 \$ en moyenne par mois. Suite aux pressions du FRAPRU, le gouvernement a retiré la coupure pour ces personnes, ce qui lui a coûté 4,2 millions \$.

À la fin de 2000, une autre victoire est remportée lors de l'adoption de la Loi 170 créant les nouvelles villes de Montréal, Québec, Gatineau, Longueuil et Lévis. Depuis des années, le FRAPRU réclamait l'obligation pour les villes de contribuer financièrement au logement social.

Une telle condamnation apporte de l'eau au moulin, au moment où le FRAPRU veut reprendre les pressions sur Ottawa. Après avoir mené à terme sa lutte au déficit, avec les conséquences que l'on sait, le fédéral croule maintenant sous les surplus budgétaires. Pas question de le laisser les dilapider en baisses d'impôt qui ne profiteraient en rien aux mal-logés et aux sans-abri.

C'est à l'automne 1999 que la lutte prend vraiment forme autour d'une grande demande : qu'Ottawa investisse 2 milliards \$ de plus par année en habitation, en les destinant spécifiquement au logement social. Une pétition à cet effet recueille 32 000 signatures, dont 5585 au Saguenay. Des actions locales sont organisées, lors de la Journée mondiale de l'Habitat. Une manifestation se tient au congrès du Parti libéral, à Gatineau. Paul Martin est même victime à trois reprises de tintamarres dans la région de Montréal.

À l'approche du budget, les actions se durcissent. À la fin janvier 2000, les bureaux montréalais de Revenu Canada sont occupés par une centaine de personnes. Le 3 février, c'est au tour de ceux de Jean Chrétien, à Ottawa, d'être occupés jusqu'à ce que les membres du FRAPRU en soient évacués manu militari.

Le budget Martin du 28 février déçoit, se contentant de confirmer des investissements déjà annoncés en décembre 1999 pour s'attaquer au problème des sans-abri, dont à peine 305 millions \$ d'argent neuf.

L'organisme rejoint le Réseau canadien sur le logement et l'itinérance, lequel regroupe des organismes de tout le Canada, et rapplique en force à l'automne. Cinq cents personnes manifestent le 16 septembre devant les bureaux de Jean Chrétien, à Shawinigan. Puis, du 18 et 20, le FRAPRU est présent et visible à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, pour la conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Habitation.

Au moment du déclenchement des élections du 27 novembre, il est fin prêt. Le 1^{er} novembre, Jean Chrétien s'engage formellement à investir 680 millions \$ en quatre ans dans ce qu'il nomme « le logement abordable ». C'est peu, réplique le FRAPRU qui ajoute que « du logement abordable, ça ne veut pas nécessairement dire du logement social ». Les pressions ne s'arrêtent pas, Chrétien étant notamment accueilli par un chahut lors d'une assemblée à Laval.

C'est désormais le cas avec la loi 170, les villes fusionnées devant se doter d'un fonds de développement du logement social. Des fonds du même type seront créés par la suite dans d'autres villes dont Sherbrooke, Trois-Rivières, Saguenay et Rimouski.

Le FRAPRU peut tout de même se réjouir d'avoir pour la première fois une prise sur Ottawa, si petite soit-elle. Il n'entend pas la lâcher.

La Marche mondiale des femmes de l'an 2000

Depuis 1999, le mouvement en faveur du grand chantier de logement social a pris de l'ampleur. Mille cinquante organismes et plusieurs personnalités, dont Richard Desjardins, Isabelle Boulay et Michel Rivard, l'ont appuyé. Près de 700 personnes ont manifesté en sa faveur à Québec. En 2000, c'est au tour de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence de la reprendre. Un comité femmes du FRAPRU en est membre et est actif nationalement comme localement.

En janvier 2000, un document intitulé [Logement au Québec. Femme et pauvreté](#) est l'objet d'une tournée : 24 conférences de presse et assemblées publiques sont tenues dans 18 villes différentes. En octobre, les militantes, mais aussi les militants, du FRAPRU, sont en nombre lors des activités régionales de la Marche, du grand rassemblement de Montréal et de celui – un peu plus décevant – d'Ottawa.

La Marche mondiale des femmes est un extraordinaire succès de mobilisation, de sensibilisation populaire et de visibilité. Les réponses des gouvernements sont toutefois loin d'être à la hauteur : des miettes à Québec, rien du tout à Ottawa...

Notes

1. *Observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels : Canada, 10/12/98, observation 24.* [Retour au texte](#)
2. *Idem, observation 46.* [Retour au texte](#)

[Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)



Quelques dates...

21 avril 2001. Les membres du FRAPRU participent en nombre à la manifestation de 60 000 personnes contre la Zone de libre échange des Amériques (ZLÉA) tenue à Québec à l'occasion du Sommet des Amériques.

18 octobre 2001. Le FRAPRU organise pour la troisième fois un débat des candidats à la mairie de Montréal. Le maire Pierre Bourque et l'aspirant Gérald Tremblay sont présents. À Sherbrooke, l'Association des locataires organise un débat du même type.

1^{er} novembre 2002. Les groupes du quartier Centre-

La crise sur le sundae – 2001-2003

« *Un 1^{er} juillet comme les autres* »

Le 30 novembre 2000, l'enquête sur le logement locatif de la Société canadienne d'hypothèques et de logement révèle que le taux de logements inoccupés, qui devrait normalement être de 3 %, a chuté à 1,5 % dans la région de Montréal, à 1,4 % dans celle de Hull et à 1,6 % dans celle de Québec.

Dans
un



Incarné par le comédien Pierre Drolet, Bernard Landry est reconnu coupable d'avoir négligé la lutte à la pauvreté, lors du tribunal du 28 janvier 2001, à Montréal (photo : Benoît Aquin).

communiqué de presse, le FRAPRU met en garde contre les effets d'une telle pénurie : « S'il sera difficile pour tout locataire de se trouver un logement, la difficulté sera d'autant plus grande pour les gens à faible revenu ». Peu de médias prêtent attention, les gouvernements ne réagissent pas.

Ça ne bouge pas

Sud à Montréal crée une coalition, baptisée L'Autre Versant, pour réagir à la vente d'une partie du stationnement de Radio-Canada au groupe Le Versant. Ils réclament que le projet prévu de condominiums comprenne une large partie de logements sociaux, ce qui sera gagné au bout de plusieurs mois de lutte.

27 juin 2003.

Après des années de pressions, Loge m'entraide obtient de la ville de Saguenay qu'elle agisse comme intermédiaire dans la décontamination du terrain sur lequel doit être construite la coopérative de 20 logements, La loge d'à côté. Celle-ci vient de franchir un autre pas vers sa réalisation.

7 juillet 2003.

150 personnes répondent à l'invitation du FRAPRU et se rendent à Val-David pour dénoncer la démolition, la veille, de sept maisons à bas loyer dans un secteur baptisé Guindonville.

Québec est aux prises avec d'autres problèmes, suite à la démission de Lucien Bouchard. Bernard Landry s'impose comme le successeur. Le hasard veut que le FRAPRU ait déjà prévu un Tribunal populaire pour le juger sur son inaction comme ministre des Finances, dans la lutte à la pauvreté. Le procès organisé le 28 janvier 2001 avec l'aide de la troupe *Mise au jeu*, est un vif succès. Il est suivi d'actions dans plusieurs régions, dont deux où Landry est directement interpellé. Ces interventions contribuent à ce que le premier ministre mette la lutte à la pauvreté en haut de ses priorités... en tout cas au niveau du discours. La réalité s'avère différente, le budget du 29 mars ne prévoyant que des miettes à ce sujet. Il présente même la rareté de logements de manière positive : « Après avoir connu une longue période où le marché était en déséquilibre, le secteur du logement locatif est enfin parvenu à l'équilibre [1] ».

Le fédéral est plus conscient du problème, la pénurie étant en cours depuis des années ailleurs au Canada. C'est ce qui l'a incité à investir 680 millions \$ dans la construction de « logements abordables ». Le problème, c'est qu'il ne démontre aucune volonté d'assouplir son programme et de faire en sorte qu'il puisse être utilisé à des fins de logement social, comme le réclament plusieurs organismes. Sa réponse est invariable : « Ottawa ne reviendra pas dans le logement social ! ». Le 21 février 2001, le FRAPRU réplique en organisant un sit-in au Ministère des Finances, à Ottawa. Les portes du ministère sont bloquées pendant quelques heures, ce qui mène à l'arrestation de dix personnes.

La crise

La pénurie de logements, elle, fait durement sentir ses effets. En Outaouais, depuis l'automne 2000, Logemen'occupe doit venir en aide à des familles sans logis. À Montréal, les groupes membres du FRAPRU se mettent en mode alerte, à partir de la fin avril 2001, en raison du nombre anormal de ménages qui les contactent parce qu'ils n'arrivent pas à trouver de logement pour le 1^{er} juillet.

À la mi-juin, le FRAPRU est en mesure d'affirmer, qu'au moins 200 familles seront sans logis à cette date fatidique. Le 21 juin, il s'adresse aux médias qui, cette fois, sont au rendez-vous. Il réclame la mise en place de « mesures de crise » incluant de l'hébergement en écoles ou sous-sols d'église. Le lendemain, la ministre Louise Harel et le maire Pierre Bourque en nient la nécessité. Une citation de Bourque le poursuivra longtemps : « Ce sera un 1^{er} juillet comme les autres. » L'éditorialiste de *La Presse*, Michèle Ouimet, les accusera plus tard de s'être « fait prendre les culottes baissées ».

Entre-temps, les cas de familles sans logis, avec trois, quatre, cinq enfants, alimentent quotidiennement les manchettes des journaux et des

médias électroniques.

Le FRAPRU, qui n'a jamais été aussi sollicité par les médias, multiplie aussi les démarches auprès des autorités politiques. En vain... jusqu'au 27 juin : le gouvernement Landry reconnaît enfin le problème, annonçant le financement de 500 suppléments au loyer d'urgence. Cette aide financière permettra à des sans-logis de louer des logements qui seraient autrement trop chers pour leurs moyens, sans consacrer plus de 25 % de leur revenu au loyer et ce, pour une période de deux ans. Néanmoins, le FRAPRU se dit soulagé. Quelques villes dont Montréal font aussi marche arrière et improvisent des mesures d'hébergement et d'autres formes d'aide. Le pire est évité.

Le terme « crise du logement », que le FRAPRU a vainement tenté d'imposer au moment de son *Dossier noir sur le logement et la pauvreté*, est maintenant largement repris, dans un sens plus restrictif toutefois.

Les chiffres officiels de ménages sans logis montrent en tout cas que le FRAPRU n'a pas exagéré en lançant l'alarme. Les 500 suppléments au loyer d'urgence financés par Québec ont tous été utilisés, dont 416 à Montréal et 48 à Gatineau.

Note

1. Budget 2001-2002, *Plan budgétaire*, p. 8. [Retour au texte](#)

[Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)





Ça débloque

Loin de se résorber après le 1^{er} juillet 2001, la pénurie de logements locatifs continue de s'aggraver. Les taux de logements inoccupés publiés en novembre 2001 n'ont jamais été aussi bas en 25 ans : 0,6 % dans les régions de Montréal et Gatineau ; 0,8 % à Québec ; 2,3 % à Sherbrooke. Tout au long de l'année, des ménages se retrouvent sans logis, abandonnés à eux-mêmes, faute de mesures d'urgence que le FRAPRU réclame en vain.



Occupation d'un bâtiment vacant dans le quartier Saint-Henri de Montréal, lors de la semaine nationale d'occupations de mai 2002 (photo : Marc Allard-Carrière).

Enfin, le retour d'Ottawa

Ça commence heureusement à bouger du côté des gouvernements. Un déblocage survient à la conférence fédérale-provinciale des Ministres de l'habitation qui se tient à London, en Ontario, à la mi-août 2001. La veille, une soixantaine de membres du FRAPRU ont planté leurs tentes devant l'hôtel où se tient la conférence et y ont passé la nuit en attendant la manifestation organisée par le Réseau canadien sur le logement et l'itinérance. Les provinces, en particulier le Québec, tiennent leur bout lors de la rencontre, réclamant d'Ottawa plus de marge de manoeuvre dans l'utilisation

du programme de logement abordable. En fin de conférence, le ministre fédéral Alfonso Gagliano lâche du lest, se disant prêt à en revoir les modalités. Un autre rendez-vous est donné à Québec, les 29 et 30 novembre.

Quelques semaines avant cette échéance, le budget du gouvernement Landry accorde une large place à l'habitation. Il investit 362 millions \$ dans le « logement social et abordable », dont 257 millions \$ pour la poursuite d'AccèsLogis et 105 millions \$ dans le programme de logement abordable, si une entente à cet effet est signée avec Ottawa. En cinq ans, 13 000 logements pourraient être financés, dont 11 500 logements sociaux.

Dans ce contexte, la conférence de Québec prend une importance décisive. Dans les jours précédents, le FRAPRU organise des conférences de presse avec des membres du Réseau canadien sur le logement et l'itinérance de Vancouver, de Toronto et de Halifax. Le 29 novembre, malgré une sévère tempête de neige, 500 personnes construisent une maison de paille devant le Château Frontenac, où Gagliano et les ministres des provinces se rencontrent.

Le lendemain, l'ouverture démontrée à London se confirme. Un accord général est signé. Un mois plus tard, il est suivi de la signature d'une entente Canada-Québec. Plus rien n'empêche le programme Logement abordable Québec de voir le jour et surtout de servir en large partie à des fins de logement social. Le FRAPRU ne manque pas de critiquer le coût des loyers prévu pour les ménages à plus faible revenu. Il a néanmoins raison de se réjouir. Ottawa est revenu dans le logement social... même si c'est par la porte d'en arrière.

Au début de 2002, le gouvernement québécois et les municipalités annoncent la construction de 5000 logements sociaux en deux ans à Montréal, de 900 à Québec, de 362 à Gatineau, etc.

Le mouvement se divise

Ces investissements ont cependant un effet secondaire inattendu. Les organismes nationaux de logement social avaient déjà commencé à se diviser à la fin de l'été 2001 sur la pertinence de demander des HLM, au même titre que des coopératives et des OSBL d'habitation. Le budget vient ajouter aux tensions, une

partie du mouvement faisant campagne contre la possibilité que des logements publics, gérés par des Offices municipaux d'habitation, puissent avoir leur place dans les nouveaux investissements, alors qu'une autre, dont le FRAPRU, s'y déclare favorable.

Cette division temporaire affaiblit le Fonds québécois d'habitation communautaire, créé en 1997, et qui, sous l'influence des organismes communautaires, avait eu une certaine influence sur les décisions gouvernementales.

À nouveau, le 1^{er} juillet

Pour sa part, le FRAPRU travaille à l'organisation d'une semaine nationale d'occupations de terrains et de bâtiments visant à dénoncer la crise du logement et à réitérer la demande de grand chantier. Des requérantes et des requérants de logements sociaux participent étroitement à la préparation des actions organisées du 12 au 17 mai 2002, dans six quartiers de Montréal et deux de Québec, ainsi qu'à Saguenay, Gatineau et Sherbrooke. Un total de 1500 personnes y participe, en dépit de conditions météorologiques exécrables. Dans le quartier Saint-Jean-Baptiste de Québec, le squat du 920 de la Chevrotière, qui devait y clôturer la semaine d'actions, durera ... plus de quatre mois.

La crise reste au coeur de l'actualité, avec l'approche du 1^{er} juillet 2002. Le FRAPRU aussi.

Le gouvernement et les villes se sont mieux préparés à cette échéance. Un budget de 6,5 millions \$ a été voté par le cabinet Landry pour le financement de 750 suppléments au loyer d'urgence et le partage des frais d'hébergement, d'entreposage des meubles et autres services offerts par les municipalités. Des lignes téléphoniques d'urgence ont été ouvertes dès la deuxième semaine de juin.

Cependant, le FRAPRU doit redire sans cesse qu'il faut faire plus. En effet, la situation est pire qu'en 2001. Dans les régions de Montréal, Québec et Gatineau, des centaines de familles sont hébergées en hôtel, dans des résidences étudiantes, dans des gymnases ou des salles d'écoles, dans des sous-sols d'église... Les sans-logis font à nouveau les manchettes, les médias se montrant toutefois moins favorables qu'un an plus tôt.

La chroniqueuse de La Presse, Lysiane Gagnon, a beau parler de « panique injustifiée », le nombre de sans-logis est tel que le gouvernement doit ajouter 400 suppléments au loyer dès les premiers jours de juillet pour en porter le nombre total à 1150. Ce n'est pas encore assez, mais, cette fois, le gouvernement se montre sourd aux appels du FRAPRU. Pourtant, à la fin de la période du 1^{er} juillet, 1415 ménages ont été déclarés admissibles à l'aide financière, dont 975 à Montréal, 150 à Longueuil, 100 à Québec, 78 à Gatineau, 45 à Laval, 15 à Châteauguay...



[Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)



Charest emménage

À la fin de l'été 2002, les sans-logis se comptent toujours par centaines. La pénurie de logements a toutefois bien d'autres effets. Dans les régions de Gatineau et de Montréal, les loyers ont augmenté en moyenne de 10 % en 2001 et 2002. Les évictions pour reprises de logement et non-paiement de loyer connaissent un bond de 60 % à la Régie du logement entre 2001-2002 et 2002-2003. La discrimination s'accroît. Les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, les ressources pour nouveaux arrivants, les centres pour personnes itinérantes sont débordés...

En novembre, les nouvelles données sur le logement locatif montrent que les trois régions métropolitaines qui ont les plus bas taux d'inoccupation au Canada se trouvent maintenant au Québec. À Québec, le taux est dix fois inférieur à la normale (0,3 %). À Gatineau, il est de 0,5 %. À Montréal, il est difficilement monté à 0,7 %.

8000 logements, toujours la bonne demande ?

Le FRAPRU ne peut que s'interroger sur la validité de sa demande de 8000 logements sociaux par année. N'évalue-t-il pas qu'il manque 22

500
logements,
uniquement
pour sortir de
la pénurie.
Ne devrait-il
pas hausser la
barre ? Les
groupes
membres
réunis en
assemblée
générale
spéciale
à l'automne
2002



décident
pourtant de
maintenir la
demande qui
a l'avantage d'être connue et largement reprise par d'autres organismes.

C'est en s'installant avec leurs meubles devant un bureau gouvernemental que des mal-logés de l'Outaouais ont participé à la semaine nationale d'actions de mai 2003 (photo : François Roy).

Le FRAPRU est toutefois inquiet de la lenteur avec laquelle les 11 500 logements sociaux annoncés en novembre 2001 voient le jour. L'une des causes est l'insuffisance des subventions prévues dans les programmes qui ne tiennent pas compte de la hausse vertigineuse des prix dans l'immobilier. Le gouvernement Landry y remédie le 12 décembre, sans toutefois augmenter le budget, ce qui a pour effet de diminuer le nombre de logements réalisables. Les grandes villes, aux prises avec la réorganisation municipale, doivent aussi porter leur large part de responsabilités dans ce retard. À Montréal, où 5000 logements sociaux devaient être prêts en deux ans, il n'y en a que 316 au 1^{er} juillet 2003 !

Le FRAPRU poursuit par ailleurs ses pressions pour que le fédéral investisse davantage. Lors d'une manifestation à Ottawa, une bannière géante est déroulée sur la Colline parlementaire, en présence de 500 personnes. Elle demande 2 milliards \$ de plus par an pour le logement social. Le 22 novembre, lors de la Journée canadienne sur le logement, elle est installée sur le pont Jacques-Cartier à Montréal, pendant que des actions se déroulent dans d'autres villes du Québec.

Lors du budget du 18 février 2003, Ottawa n'est pas à la hauteur de la demande. Il augmente cependant le budget du programme de

logement abordable de 320 millions \$, pour le porter à 1 milliard \$ en six ans.

Les élections avant, pendant et après

Depuis janvier 2003, l'attention du FRAPRU est davantage retenue par la tenue imminente d'élections générales au Québec. Des rencontres sont organisées dès février, l'une peu rassurante, avec le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, et une autre avec le futur premier ministre, Jean Charest. Ce dernier n'a que des bons mots pour le logement social. Le FRAPRU a tout juste le temps de manifester devant le conseil général de l'ADQ, que la campagne électorale débute. Des interventions sont faites dans l'ensemble des régions, certaines lors de passages de Bernard Landry et Jean Charest.

L'organisme ne perd pas de temps après les élections, en organisant une semaine nationale d'actions qui toutefois n'aura pas le même succès qu'en 2002. Plus de 1000 personnes participent aux actions organisées à Gatineau, Rimouski, Saguenay, Châteauguay, Longueuil, Trois-Rivières, Thetford-Mines, Montréal, Sherbrooke et Québec, ainsi qu'à la grande manifestation de Montréal clôturée par un spectacle animé par Yvon Deschamps.

Quand même, la semaine d'actions contribue à ce que le gouvernement Charest adopte des mesures d'aide aux sans-logis, supérieures à celles prévues par le PQ. Le gouvernement prévoit entre autres, le financement de 1500 suppléments au loyer d'une durée d'un an. Ces mesures, liées à l'expérience acquise par les villes, font en sorte que la crise est mieux gérée que les deux années antérieures. L'hébergement de centaines de ménages se déroule sans trop de heurts. Pendant des semaines, le FRAPRU doit répondre aux responsables politiques et aux médias qui concluent qu'il n'y a plus de crise... alors qu'un nombre record de 1748 familles et personnes est déclaré admissible au supplément au loyer d'urgence, dont 1258 dans la seule ville de Montréal !

S'il a influencé le programme d'urgence, le FRAPRU n'a pas le même succès avec le budget du 12 juin du ministre des Finances, Yves Séguin. Ce dernier impose des compressions budgétaires de 1,5 milliard \$ en 2003-2004, dont 400 millions \$ en effaçant des investissements consentis dans le budget de l'ancienne ministre Pauline Marois, présenté juste avant le déclenchement des

élections. Parmi ces investissements, 128 millions \$ devaient aller aux programmes AccèsLogis et Logement abordable. Ainsi, le Parti libéral a eu beau promettre, durant la campagne électorale, de respecter l'objectif de 13 000 logements sociaux et abordables que s'était donné le gouvernement péquiste en 2001, le budget Séguin n'y consacre pas les sommes nécessaires.

Comme si ce n'était pas suffisant, on apprend que les budgets d'entretien et de réparations majeures des HLM sont réduits de 25 % pour l'année en cours et que le gouvernement a confié à une firme privée, le groupe Roche, le mandat de consulter des organismes sur l'opportunité de revoir le contrôle des loyers.



[Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)



Non, c'est pas fini !

La nécessité de renforcer le rapport de forces face à l'État – et, ajouterions-nous maintenant, au marché privé de l'habitation – n'est pas moins grande qu'elle l'était il y a vingt-cinq ans. Bien au contraire.



Des militantes de l'Association des locataires de Villeray participent à la construction d'un bidonville avec des panneaux de la dernière élection (photo : Marc Allard-Carrière).

La pénurie de logements locatifs pourrait lentement se résorber dans les centres urbains qui en sont victimes, comme c'est arrivé ailleurs au Canada. Elle laissera néanmoins des traces profondes en termes de disponibilité de logements à bas loyer. Déjà les logements les moins coûteux sont aussi les plus rares. La hausse des loyers, provoquée par la pénurie, va aggraver ce phénomène, au moins pour quelque temps encore. Des familles avec enfants pourraient se retrouver comme aujourd'hui sans logis, non parce qu'il n'y a pas de logements disponibles, mais parce qu'elles ne peuvent tout simplement pas les payer. C'est déjà le cas dans plusieurs villes d'Amérique du Nord.

Les autres locataires devront consacrer un pourcentage toujours

plus élevé de leur revenu en loyer. Mais les données du recensement de 2001 ne démontrent-elles pas, au contraire, que la situation s'est améliorée avec la croissance économique de la seconde moitié des années 90 ? C'est vrai, mais le recensement a été réalisé avant que la pénurie ne commence à faire sentir ses effets. De plus, la croissance n'empêchait tout de même pas 218 000 ménages locataires d'engloutir plus de la moitié de leur revenu dans le loyer. Ce qui est 80 000 de plus qu'en 1981.

L'été 2003 a donné lieu à une certaine banalisation de la crise du logement, comme si on s'habitait, comme société, à ce que des centaines de familles ou d'individus se retrouvent du jour au lendemain sans logis.

Résister

Le contexte politique ne s'améliore pas non plus. L'arrivée de Paul Martin comme premier ministre du Canada peut difficilement être considérée comme une bonne nouvelle, quand on sait le tort irréparable que son budget de 1994 et ceux des années suivantes ont causé et causent toujours aux mal-logés et aux sans-abri. Les interventions que le FRAPRU a planifiées dans le cadre de la course à la chefferie du Parti libéral démontrent qu'il n'oublie pas, mais aussi qu'il n'entend pas lâcher l'éponge face à Ottawa, même avec Martin à la tête du pays.

Quant au gouvernement libéral de Jean Charest, ses premiers mois de pouvoir donnent un avant-goût de ce qui nous attend. La réduction cumulative des impôts, de 15 milliards \$ en cinq ans, qu'il compte entreprendre dès son budget de 2004, élargira davantage les écarts de revenus réels entre riches et pauvres. Elle passera également par une autre vague de compressions budgétaires.

Le danger est toutefois plus grand encore. Le réexamen du rôle de l'État que le gouvernement Charest vient d'entreprendre, n'est pas uniquement motivé par des raisons budgétaires. Il l'est aussi par sa volonté de libéraliser encore davantage le marché, de « libérer nos forces », comme le disait le Parti libéral lors de son conseil général de septembre 2003.

Le dernier congrès du FRAPRU, qui s'est déroulé à Québec du 13 au 15 juin 2003, a clairement montré sa volonté de s'opposer à tout recul orchestré par le gouvernement Charest dans le domaine de

l'habitation. Il a choisi par ailleurs, d'inscrire ses luttes dans « la construction d'une opposition d'ensemble aux reculs sociaux » qui pourraient être provoqués par le gouvernement. Il s'est déjà attelé à ces deux tâches qui risquent de prendre beaucoup de place dans les mois et les années à venir.

Des défis

Dans un tel contexte, un des plus grands défis du FRAPRU sera de se battre pour éviter de reculer, tout en gardant le cap sur ses propres revendications, en particulier sur celle du grand chantier de logement social.

Un autre défi sera de protéger et d'étendre les programmes actuels de logement social, tout en entamant une bataille spécifique pour l'obtention de HLM.

Le FRAPRU devra trouver de plus un équilibre entre la nécessité de poser certaines actions plus radicales et celle de mobiliser un nombre toujours plus grand de personnes et d'organismes en faveur du droit au logement.

La large mobilisation de 2001 contre la Zone de libre échange des Amériques (ZLÉA) a aussi permis de voir plus clairement les liens entre les luttes sur le logement et celles qui se mènent contre la globalisation de l'économie. Ce travail mérite d'être poursuivi. Les politiques de privatisation, de déréglementation, de délestage par l'État de ses responsabilités sociales ne sont propres ni au Québec ni au Canada. Elles sont des tendances lourdes au niveau international.

Enfin, une autre expérience récente, celle de la participation à la Marche mondiale des femmes, a démontré la nécessité d'un travail spécifique de sensibilisation sur la réalité vécue par les femmes au niveau du logement. La pauvreté a un sexe, les problèmes de logement aussi.

En bonne santé

À vingt-cinq ans, le FRAPRU est en meilleure santé que jamais pour abattre tout ce boulot. Il compte quelques 80 groupes membres, dont 23 groupes participants, dans neuf régions administratives différentes. Avec le temps, les membres du

FRAPRU ont aussi appris à respecter leurs différences et parfois leurs divergences. Des liens plus étroits ont aussi recommencé à être tissés avec les autres composantes du mouvement populaire et communautaire en habitation.

Des projets et des demandes de coopératives, de logements sans but lucratif et de HLM sont portés un peu partout au Québec, dans les quartiers, les villes, les régions. L'espoir du logement social est bien vivant. Le FRAPRU aussi... et pour longtemps.



[Retour au sommaire](#) || [Retour au haut de la page](#)